

# LE CONGRÈS DE VIENNE

ET

## LA POLITIQUE DE TALLEYRAND

---

La France a reçu à maintes reprises depuis deux siècles des offres d'alliance de la Russie, et elle a été blâmée, trop à la légère peut-être, de ne les avoir pas toujours acceptées. C'est ainsi que, de nos jours surtout, on a critiqué en termes très vifs l'attitude de son représentant au congrès de Vienne; on a reproché à M. de Talleyrand de n'avoir pas répondu aux pressantes sollicitations de l'empereur Alexandre et d'avoir embrassé la cause de l'Angleterre dans le conflit qui mettait en lutte les puissances coalisées. Les déterminations qu'il a prises ont-elles été dictées par une sagesse prévoyante ou par les mobiles les plus bas? S'est-il comporté en diplomate à courte vue ou en habile politique? C'est là une question qui a divisé déjà les historiens de la Restauration, que la publication récente de documents importants<sup>1</sup> est venue poser de nouveau, et que deux historiens de mérite ont, cette année encore, résolue chacun à leur façon<sup>2</sup>. Maintenant que nous connaissons toutes les pièces du grand procès<sup>3</sup> his-

1. Le journal de Stein au congrès de Vienne, publié dans l'*Historische Zeitschrift*, année 1888, vol. III.

2. H. Houssaye, « 1815. » — Duc de Broglie, « 1815 », dans le *Correspondant* du 25 juillet 1893.

3. Ce sont, outre le *Tagebuch* de Stein : *Corresp. intime de M. de Talleyrand et du roi Louis XVIII pendant le congrès de Vienne*, publiée par M. Pallain. — Talleyrand, *Mém.* — Metternich, *Mém.*, t. II. — Castlereagh, *Letters and dispatches*, t. II. — Wellington, *Dispatches Supp.*, t. IX. — Gentz, *Dépêches aux hospodars de Valachie*, t. I. — *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*. Tous les documents officiels se trouvent dans le recueil du comte d'Angeberg. Et parmi les ouvrages de seconde main : Sir Lytton Bulwer, *Essai sur Talleyrand*; Pertz, *Stein's Leben*; Flassan, *Histoire du congrès de Vienne*.

torique engagé sur ce point, nous pouvons essayer de juger à notre tour et d'exposer d'abord, de discuter ensuite, le rôle de Talleyrand au congrès de Vienne.

## I.

Jamais peut-être ambassadeur ne se trouva dans d'aussi déplorable conditions que lui lorsque, le 23 septembre 1815, il vint, avec MM. de Dalberg, de Noailles, de la Besnardière et de la Tour du Pin, représenter à Vienne la politique de Louis XVIII. Les dispositions des puissances comme la situation de son pays semblaient contribuer également à rendre sa tâche impossible et son rôle insignifiant. Tout d'abord, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie semblaient prêtes à continuer par les négociations la lutte qu'elles avaient commencée par les armes, et, après avoir abaissé la France comme une rivale, la regardaient toujours comme une ennemie; l'instinct de la sûreté les portait à redouter en elle l'activité turbulente et l'ambition conquérante qui l'avait animée sous Napoléon<sup>1</sup>; le sentiment de la vengeance les poussait à lui faire expier, par un effacement sans précédent, une tyrannie sans mesures. Opérer sans elle et contre elle le partage des territoires qui lui avaient été enlevés, la tenir en dehors de leurs conciliabules comme de leurs alliances, la laisser non seulement à l'écart, mais encore dans l'ignorance de leurs combinaisons, tel fut le plan que les représentants des quatre puissances alliées eurent le dessein et l'espérance de réaliser<sup>2</sup>.

Pour lutter contre ces prétentions, Talleyrand ne devait compter ni sur l'ascendant du pays dont il défendait les intérêts, ni sur l'initiative du prince dont il représentait la personne. Après avoir été soumise par les armes à l'inaction militaire, la France avait dû souscrire par une convention à son effacement diplomatique; un article secret du traité du 30 mai stipulait son adhésion préalable aux arrangements territoriaux que les alliés avaient concertés à Chaumont et qu'ils allaient proposer à Vienne<sup>3</sup>. De plus, Louis XVIII, que ses inclinations ne portaient guère vers

1. Rapport de Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, p. 441.) — Cook à Liverpool. (*Dispatches of Wellington*, Supplément IX, p. 495.)

2. Rapport de la Besnardière au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, p. 432 et 450.)

3. Angeberg, t. I, p. 170.

la politique extérieure et que l'affermissement de son pouvoir au dedans détournait de l'extension de son influence au dehors<sup>1</sup>, avait donné à ses plénipotentiaires des instructions plus dignes d'un Bourbon que d'un roi de France; il avait borné leur tâche à exiger le rétablissement sur leurs trônes de ses parents de Naples, de Saxe et de Parme. S'ils substituaient à cette politique de famille une politique nationale, ce devait être à leurs risques et périls. On le voit, pour remplir la tâche dont il avait assumé la responsabilité, Talleyrand ne devait trouver d'appui qu'en lui-même.

Il se trouva heureusement que jamais homme ne fut plus propre à se tirer habilement d'une situation aussi délicate. Il joignait une longue expérience politique à d'admirables facultés naturelles, et l'habitude constante de servir avec docilité tous les gouvernements avait développé en lui une rare aptitude à défendre avec succès toutes les causes. Il possédait en effet les deux qualités les plus propres, sinon à maîtriser, du moins à seconder la fortune : un remarquable sens pratique et une absence complète de scrupules. Mis en présence d'une situation donnée, il en surmontait avec aisance les difficultés, car il excellait à pénétrer les âmes et à juger les circonstances, à s'en remettre au temps sans le devancer, à se servir des hommes sans les contraindre; nul mieux que lui ne savait profiter des événements, sinon les faire naître, et s'il était dépourvu de cette puissance créatrice, de cette confiante persévérance qui fait les grands hommes, il possédait au plus haut degré cet art de l'à-propos et cet esprit pratique qui font les grands diplomates. Enfin les conceptions de son habileté n'étaient jamais contrariées par les objections de sa conscience. L'éducation qu'il avait reçue, la vie agitée qu'il avait menée, la diversité des milieux qu'il avait traversés, le spectacle de tant de bouleversements et l'expérience de tant d'années l'avaient fait assister au triomphe alternatif de trop de partis, à l'essai impuissant de trop d'idées, pour laisser subsister en son âme un autre sentiment que l'ambition; elle lui fut de bonne heure offerte comme perspective et laissée comme ressource; il s'habitua à lui subordonner toute règle morale et religieuse; et cette passion qui, dans sa vie publique, le rendit trop accommodant à l'égard des désirs dominants et trop facile envers les circons-

1. Metternich, *Mém.*, t. II, p. 481.

tances impérieuses, qui, dans sa vie privée, développa en lui un amour immodéré des richesses et une indifférence complète sur les moyens de les acquérir, l'avait, dans sa carrière diplomatique, mis au-dessus des susceptibilités de l'amour-propre et des hésitations de la conscience; elle lui donna la faculté, précieuse pour lui et inestimable pour son pays, d'être insensible aux injures, inaccessible aux remords, et de n'éviter que les échecs.

Enfin, à toutes ces qualités de fond, nécessaires de tout temps au diplomate, Talleyrand joignait des qualités de forme particulièrement utiles au ministre chargé de représenter une grande nation et une grande infortune, et d'appliquer avec dignité une politique de compromis; il lui fallait en effet, tout en gardant une fière attitude, insinuer ce qu'il proposerait, paraître accepter ce qu'il demanderait, offrir son alliance sans l'imposer, faire sentir sa force sans en parler, et accomplir en un mot de grandes choses avec de petits moyens. Jamais homme fut-il plus propre à remplir cette tâche par la tournure de son esprit, la distinction de ses manières et les avantages de sa personne? Survivant d'une génération aussi raffinée dans ses goûts intellectuels que dans ses plaisirs mondains, Talleyrand connaissait mieux que personne l'art des sous-entendus, la valeur des nuances, l'utilité des compromis. Membre d'une caste qui avait perdu ses privilèges pour ne conserver que ses manières, il savait affecter dans son maintien une dignité calme et hautaine et dans son langage un ton narquois qui lui permettait soit de retirer ses propositions comme ironiques si elles déplaisaient à ses interlocuteurs, soit de les présenter comme sérieuses si elles trouvaient crédit auprès d'eux. Enfin, descendant d'une noble famille, il avait hérité de ses aïeux, sinon cette prestance naturelle à ses pairs et dont un accident d'enfance l'avait privé, du moins une physionomie fine, ouverte, mobile, animée d'un œil bleu dont il savait voiler le regard pour en modérer l'expression et capable d'exprimer tour à tour la plus complète impassibilité ou la variété des sentiments les plus opposés. Cette souplesse d'esprit, cette fécondité de ressources, ces dons extérieurs mêmes permirent à Talleyrand de jouer à Vienne un nouveau rôle, et de se faire le défenseur des idées après avoir été si longtemps le serviteur des intérêts. Grâce à cet admirable ensemble de qualités intellectuelles et extérieures, il devait arriver à surmonter les périls et à pourvoir aux nécessités de sa

situation; mais ce ne fut qu'à la suite d'efforts répétés qu'il put rendre à la France la place à laquelle elle avait droit. Tout d'abord, les puissances alliées voulurent la tenir en dehors de leurs conseils; Talleyrand dut lutter pour y figurer; puis, après l'y avoir admis en droit, elles cherchèrent à l'en écarter en fait et à régler entre elles les questions qui les divisaient : il les amena à accepter son concours. Enfin, après avoir reçu son appui, certaines d'entre elles hésitaient à signer avec la France une alliance nouvelle; il réussit, par un traité, à désunir par un acte public les puissances déjà séparées par leurs dissentiments intimes.

L'admission officielle de la France à leurs délibérations, — sa participation réelle à leurs pourparlers, — son introduction dans leur système d'alliance, — tel fut donc le triple but qu'il poursuivit, telles sont les trois phases qu'on peut distinguer dans l'histoire de sa politique.

De ces trois négociations, la première fut la plus courte et la plus facile; il n'était pas malaisé à Talleyrand, au moyen de ces questions embarrassantes, de ces remarques insidieuses qu'il excellait à faire, de mettre en contradiction avec eux-mêmes des hommes disposés à consommer au mépris de l'équité une œuvre entreprise au nom du droit. Le 22 septembre, MM. de Metternich, de Hardenberg, de Nesselrode et Castlereagh, principaux plénipotentiaires de l'Autriche, de la Prusse, de la Russie et de l'Angleterre, signaient un protocole destiné à leur assurer la direction du congrès<sup>1</sup>. Partant de cette idée que tous les états de l'Europe, n'étant pas également intéressés à toutes les questions débattues, ne devaient pas tous contribuer à leur solution, ils réservaient aux puissances signataires du traité de Paris, à l'exception de la Suède et du Portugal, l'examen de celles qui avaient le plus d'importance, ainsi que la nomination de commissions chargées d'examiner celles qui avaient un intérêt purement local; ils devaient ensuite soumettre, mais pour la forme seulement, les résultats de leurs délibérations aux petits états. Puis, se basant sur une interprétation abusive d'un article du traité de Paris<sup>2</sup>, ils stipulaient qu'ils se mettraient

1. Angeberg, t. I, p. 249. — *Corresp. avec Louis XVIII*, p. 343. — Castlereagh à Wellington, 14 août 1814.

2. Articles séparés et secrets. Art. I : « La disposition à faire des territoires auxquels Sa Majesté très chrétienne renonce par l'article III du traité patent et les rapports desquels doit résulter un système d'équilibre réel et durable en Europe seront réglés au congrès sur les bases arrêtées par les puissances

d'accord sur tous les points avant de consulter sur leurs déterminations l'Espagne et la France, forcées dès lors d'accepter les décisions de la majorité. De ces deux prétentions, la première fut reproduite dans un projet de déclaration solennelle que Metternich proposa, lors de l'ouverture du congrès, à l'acceptation des diplomates; Talleyrand n'eut pas de peine à voir que la seconde en était une conséquence logique et pas de repos qu'il ne l'eût repoussée. Tout d'abord, il éleva mille objections de détail, mille chicanes de forme sur les titres des assistants à prendre part à la conférence, sur le mot d'alliés qui se trouvait dans la déclaration et qui n'avait plus de sens après la conclusion de la paix<sup>1</sup>. Puis, abordant de front le débat, il finit par déclarer que tous les états, inégaux en force, étaient égaux en droit, et que les principaux d'entre eux ne pouvaient prendre de décision en leur nom avant que tous leur eussent délégué leurs pouvoirs; une réunion plénière de tous les membres du congrès était donc, selon lui, le prélude nécessaire de leurs travaux. Le lendemain 1<sup>er</sup> octobre, Talleyrand exprimait de nouveau ses idées dans une note qu'il envoyait à tous les diplomates<sup>2</sup>. Enfin, dans la réunion du 8 octobre, il réussissait à obtenir, sinon l'adoption d'un autre mode de convocation, du moins une partie des concessions qu'il demandait; il introduisait la Suède et le Portugal dans le concert des grandes puissances et enlevait ainsi la majorité aux alliés de Chaumont. Il faisait admettre que les communications entre ces huit états auraient lieu à titre confidentiel, non à titre officiel, et que leurs décisions avaient, non la force d'une loi, mais la valeur d'une simple proposition. Enfin, il demandait que les arrangements à intervenir fussent conformes au droit public. « A ce mot, » dit Talleyrand, « il s'est élevé un tumulte dont on ne pourrait que difficilement se faire une idée. M. de Hardenberg, debout, les poings sur la table, presque menaçant, proférait des paroles entrecoupées : « Non, monsieur, le droit public, c'est inutile, cela va sans dire. » Je lui répondis que, si cela allait sans dire, cela irait encore mieux en le disant. M. de Humboldt criait : « Que fait ici le droit public? » A quoi je répondis : « Il fait que vous y

alliées entre elles et d'après les dispositions générales contenues dans les articles suivants. » — Angeberg, t. I, p. 170.

1. Stein, *Tagebuch*, 29 oct. (*H. Z.*, p. 387). — *Corresp. avec Louis XVIII*, p. 343.

2. Angeberg, t. I, p. 264. — Gentz, *Corresp.*, t. I, p. 109.

« êtes<sup>1</sup>. » L'irritation des diplomates prussiens prouvait quel était leur embarras ; elle fut d'ailleurs impuissante à empêcher l'insertion du mot de droit public dans la déclaration. En somme, Talleyrand s'était tiré avec autant de succès que d'habileté de cette première lutte diplomatique, livrée sur une question de forme, mais importante au début du congrès<sup>2</sup> ; il y avait obtenu un avantage matériel, puisqu'en enlevant la majorité aux alliés de Chaumont il acquérait sa part légitime d'influence ; il gagnait une victoire morale plus considérable encore, en se procurant par ce succès l'efficace assistance des petits états, charmés de son attitude et heureux de sa protection ; il forçait enfin des adversaires peu scrupuleux à reconnaître la légitimité de ce droit public dont ils voulaient enfreindre les règles. Il était donc dans d'excellentes conditions pour entreprendre la seconde campagne diplomatique qui allait s'ouvrir.

En effet, les alliés de Chaumont, forcés d'admettre en droit la participation de la France à leurs délibérations, essayèrent d'empêcher en fait son immixtion dans leurs affaires<sup>3</sup> ; suivant les calculs de craintes trop défiantes ou les conseils de ressentiments trop tenaces, ils crurent qu'elle n'offrait son concours que pour le faire payer et que, pour elle, intervenir, c'était conquérir. Ils essayèrent donc de résoudre sans sa participation<sup>4</sup> les difficultés qui troublaient leur entente et qu'il est facile de comprendre si l'on examine brièvement les sentiments qu'ils voulaient satisfaire et les questions qu'ils devaient résoudre.

Parmi ces questions, il en était qui, n'ayant d'importance que pour l'un d'entre eux, ne pouvaient les diviser : par exemple l'annexion par l'Angleterre des colonies françaises fut admise par tous, l'abolition de la traite des noirs ne rencontra que de faibles résistances<sup>5</sup>, et le règlement de la navigation des fleuves ne donna lieu à aucune discussion<sup>6</sup>. Il était aussi d'autres points sur

1. Talleyrand au roi, 9 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 35.)

2. « L'intervention de Talleyrand a furieusement dérangé nos plans. » (Gentz, *Corresp.*, 30 sept.)

3. Talleyrand au roi, 4 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 24.)

4. « Voyant que la France se présentait avec des principes qu'elles ne pouvaient pas combattre, elles ont pris le parti de l'écartier de fait sans l'exclure et de concentrer tout entre leurs mains pour marcher sans obstacle à l'exécution de leur plan. » Talleyrand au roi, 9 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 62.)

5. Angeberg, I, 273, 403, 571.

6. Angeberg, I, 693, 728, 778-801, 814, 828.

lesquels l'identité des intérêts avait amené l'accord des volontés; c'est ainsi que la nécessité de contenir la France après l'avoir amoindrie unissait tous les alliés dans le désir de placer sur ses flancs, comme une menace et un obstacle, les Pays-Bas et les provinces wallonnes réunies sous le même sceptre<sup>1</sup>, les provinces rhénanes dévolues à une puissance en état de les défendre<sup>2</sup>, le corps germanique fortement constitué<sup>3</sup>, la Suisse réorganisée et agrandie<sup>4</sup>, l'Italie rendue à ses anciens souverains<sup>5</sup>.

Mais il était deux questions qui, mettant aux prises les alliés de Chaumont, allaient rompre une alliance qu'ils avaient jugée nécessaire et qu'ils croyaient indissoluble; c'étaient celles de la Pologne et de la Saxe. Depuis longtemps<sup>6</sup> l'empereur Alexandre, dont l'âme était assez chevaleresque pour lui faire envier le titre de redresseur de torts, mais dont l'esprit restait assez prévoyant pour lui faire accorder les rêves de son imagination avec les intérêts de sa politique, nourrissait de vastes projets sur le premier de ces deux pays. Il aurait voulu d'abord le reconstituer tel qu'il existait avant le premier partage et réparer ainsi la « grande iniquité de son aïeule Catherine, » s'il n'avait fallu demander la Lithuanie à ses sujets et la Galicie à l'Autriche; bornant alors son ambition à donner au nouvel état les mêmes limites qu'au duché de Varsovie napoléonien, il désirait lui donner un titre de royaume qui lui rendrait son prestige, une constitution libérale qui assurerait son bonheur, un souverain de la famille des Romanoff qui l'unirait par un lien personnel avec le grand empire

1. Castlereagh à Wellington, 2 oct. (*Dispatches of Wellington*, Supplément IX, p. 302.)

2. Castlereagh à Wellington, 27 oct. — Cf., dans le même volume, un mémoire du général Hudson Lowe sur la situation des places du Rhin. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 347.)

3. Stein, *Tagebuch*, 9 oct. (*H. Z.*, 390.)

4. Angeberg, I, 430-438, 466-476, 311-344.

5. Les grandes lignes de ce projet avaient été déjà arrêtées dans le traité de coopération anglo-russe du 11 avril 1805, dans le traité prusso-russe de Bartenstein (1807), dans les négociations de 1815 et dans le traité de Chaumont (1814).

6. Stein, *Tagebuch*, 18 oct. (*H. Z.*, 394.) La publication des Mémoires et de la correspondance du prince Czartoryski nous permet de suivre l'évolution des idées d'Alexandre I<sup>er</sup> relativement à la Pologne. On le voit en projeter le rétablissement dès son avènement, renoncer à ce dessein en 1809 (Czartoryski, *Mém.*, II, 213), le reprendre et le préciser définitivement en 1810. (*Ibid.*, II, 227, 250.)



russe<sup>1</sup>. Réaliser ainsi les rêves de sa jeunesse, répondre à l'attente de ses amis polonais, dont ses promesses avaient enflammé les espérances, fortifier la Russie contre l'Autriche et étendre par cette annexe son influence en Occident<sup>2</sup>, tels étaient à ses yeux les avantages de projets dont la poursuite agita désormais son âme et occupa toute sa politique<sup>3</sup>.

Pour les mener à bien, il lui manquait la cession des provinces que les partages de la Pologne avaient dévolues à la Prusse. Or, cette puissance, ayant justement besoin de son appui, devait accéder facilement à ses désirs. Quels étaient en effet ses projets dans ce grand travail de la réorganisation de l'Europe? Poursuivant avec une égale âpreté la revanche des humiliations qu'ils avaient subies, la restitution des territoires qu'ils avaient perdus, l'annexion des provinces qui leur étaient nécessaires, les diplomates qui la représentaient avaient, dit Metternich, « apporté au congrès un désir immodéré d'étendre les possessions du royaume aux dépens de tout le monde et sans aucun égard à aucun principe de justice ou seulement de décence<sup>4</sup>. » Ils réclamaient à grands cris les provinces rhénanes, qui leur auraient donné une redoutable barrière contre la France, en même temps qu'une forte position en Allemagne. Mais c'était surtout sur la Saxe que se portait la violence de leurs rancunes et l'ardeur de leurs convoitises. Ils voulaient, par la déposition de son roi, punir le dernier prince allemand fidèle à Napoléon; par l'annexion de ses provinces, porter la frontière prussienne jusqu'aux monts de la Lusace; par l'incorporation de ses sujets, augmenter de deux millions la population du royaume; ils comptaient, en un mot, réunir à leur patrie un pays riche, étendu, bien placé, propre à rendre sa prospérité plus grande, son territoire plus compact, son influence plus considérable<sup>5</sup>. L'appui d'Alexandre leur étant nécessaire pour effectuer cette annexion, ils l'avaient obtenu facilement en lui cédant les provinces polonaises, réfrac-

1. Stein, *Tagebuch*. (H. Z., 339, 401.) — Gentz, *Corresp.*, I, 80.

2. « Un des ministres de Russie nous disait hier : On a voulu faire de nous une puissance asiatique, la Pologne nous fera européenne. » Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 2.)

3. Cf. Rapport de la Besnardière. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 431.)

4. Metternich, *Mém.*, II, 478.

5. Rapport de la Besnardière. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 432.) — Gentz, *Corresp.*, I, 82.

taires à toute tentative d'assimilation allemande, et en flattant ses ressentiments contre le prince qui avait accepté le sceptre du grand-duché de Varsovie et déserté la cause de la coalition<sup>1</sup>. La communauté d'intérêt entre les deux états s'ajoutant aux relations d'amitié entre les deux souverains, la Prusse et la Russie devaient être indissolublement unies pendant tout le cours du congrès<sup>2</sup>.

Mais leur projet devait être aussi difficilement réalisé qu'il avait été habilement concerté. Il devait en effet rencontrer l'inimitié intéressée de l'Autriche et éveiller les défiantes sollicitudes de l'Angleterre.

L'Autriche pouvait-elle sans s'affaiblir laisser s'effectuer deux annexions dont l'une aurait permis à sa rivale en Orient de la déborder vers le nord; dont l'autre aurait donné à sa rivale en Allemagne, avec les portes de la Bohême, un territoire plus vaste, un champ d'influence plus étendu et l'orgueil d'avoir dépossédé ces petits princes allemands qui formaient la clientèle habituelle des Habsbourg? Dans ces deux questions de la Saxe et de la Pologne, le prince de Metternich devait donc opposer constamment une fin de non-recevoir aux prétentions russo-prussiennes<sup>3</sup>.

Il n'était d'ailleurs pas le seul à les combattre; d'une part, en effet, les petits princes allemands<sup>4</sup> repoussaient la suppression sans phrases de la Saxe comme un précédent et une menace pour leur couronne<sup>5</sup>; d'autre part, l'Angleterre, favorable à l'agrandissement d'un état destiné à contenir la France et à inquiéter l'Autriche, était nettement opposée au projet russe sur la Pologne. L'orgueil et l'intérêt séparaient en effet l'empereur de Russie du

1. « L'empereur dit que si le roi de Saxe ne renonçait pas à ses états, il n'y avait qu'à le traiter selon le droit de conquête et qu'à l'envoyer à Riga. » Stein, *Tagebuch*, 29 sept. (*H. Z.*, 287.)

2. « On doit regarder ces deux puissances comme intimement unies. » Talleyrand au roi, 26 sept. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 2.) — Wellington à Castlereagh, 8 oct. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 325.) — Castlereagh à Wellington, 25 oct. (*Letters and dispatches*, II, 173.)

3. Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 86.) — Stein, *Tagebuch*. (*H. Z.*, 397, 409.)

4. Sauf le Wurtemberg. Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 168.)

5. Montgelas, ministre du roi de Bavière, avait pour ce projet une telle antipathie que Stein lui applique l'épithète de *undeutsch*. On trouvera des preuves multiples de ces dispositions de la Bavière dans Talleyrand (*Corresp. avec Louis XVIII*, 2, 3, 58) et dans Gentz (*Corresp.*, 101-126).

prince régent d'Angleterre; comme homme, ce dernier ne pardonnait pas à Alexandre les froissements qu'avait dû subir son amour-propre pendant un voyage du tzar à Londres<sup>1</sup>; comme Anglais, il ne pouvait consentir à l'accroissement d'une puissance dont la lutte contre Napoléon avait fait un instant son auxiliaire, mais dont les progrès constants en Orient devaient faire pour longtemps son ennemie<sup>2</sup>.

Sur ces deux questions, les alliés de Chaumont étaient donc partagés en deux groupes : d'un côté, Alexandre et Frédéric-Guillaume, d'accord pour occuper Varsovie et Dresde; d'un autre côté, Metternich et Castlereagh, divisés sur le sort de la Saxe, d'accord pour refuser la Pologne à la Russie<sup>3</sup>. Jusque-là, craignant qu'une explication ne dégénérât en conflit, ils avaient évité de toucher ces deux points; mais le moment venu de les discuter, ils se retrouvaient en présence avec des intérêts contraires et des passions opposées, et leurs dissentiments éclataient au moment même où ils proclamaient leur union; toutefois, dominés jusqu'au bout par leur incurable défiance envers la France, ils essayèrent dans les derniers mois de 1814 de régler leurs différends sans elle<sup>4</sup>.

Quel allait être dans cette affaire le rôle de l'ambassadeur français? D'une part, en présence d'intrigues qu'il était aussi impossible d'empêcher que facile de prévoir, il s'aperçut que, si les efforts des diplomates tendaient à une entente, les intérêts de la politique les conduisaient à la guerre, et que les nécessités de leur position devaient être plus fortes que les précautions de leur prudence; il se borna donc à pénétrer, puis à laisser tomber d'eux-mêmes leurs projets<sup>5</sup>. D'autre part, il s'efforça par son attitude de persuader à l'Autriche et à l'Angleterre que l'intervention nécessaire de la France serait gratuite, déclarée, efficace,

1. Gentz, *Corresp.*, I, 88-89.

2. Le caractère indécis de lord Castlereagh devait malheureusement enlever pour longtemps toute efficacité à l'opposition de l'Angleterre. Talleyrand au roi, 29 sept. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 8.) — Metternich, *Mém.*, II, 479. — Stein, *Tagebuch*, passim.

3. Gentz, *Corresp.*, I, 34, 92.

4. « Je n'ai pas jugé prudent de découvrir à Talleyrand le détail de cette opération, trouvant qu'il n'est pas toujours discret et que je pouvais perdre une influence utile d'un autre côté si j'étais connu pour être en confidence trop étroite avec le ministre de France. » Castlereagh à Wellington, 21 nov.

5. « Talleyrand's systematic reserve. » Castlereagh à Wellington, 21 nov.

certaine. C'est ce double rôle, passif et actif, de Talleyrand, qu'il s'agit maintenant de mettre en lumière.

Il laissa tout d'abord lord Castlereagh et le prince de Metternich échouer dans leur projet de séparer la Prusse de la Russie et de triompher de ces deux puissances, successivement et sans l'aide de la France.

Lord Castlereagh espéra d'abord acheter la renonciation du czar à ses vues sur la Pologne par l'abandon du roi de Saxe. Après s'être assuré à grand'peine l'appui de Metternich, qu'effrayait cette dernière condition, il fit part de sa demande à Alexandre dans une lettre du 12 octobre<sup>1</sup>, et, dans un entretien postérieur, il lui rappela en même temps tous les services que lui avait rendus l'Angleterre<sup>2</sup>. Mais ce prince, blessé de son intervention, aussi maladroite par sa forme qu'inopportune par sa date, livré tout entier à l'exaltation du triomphe, à l'orgueil de son rôle, aux flatteries de ses amis polonais, accueillit fort mal le projet du malheureux diplomate<sup>3</sup> et dut se contenir pour ne pas traiter de même sa personne<sup>4</sup>. Il n'observa pas la même réserve dans l'entrevue qu'il eut avec Metternich le 24 octobre; il qualifia d'inconvenance une observation malicieuse par laquelle ce ministre semblait suspecter le désintéressement de ses vues sur la Pologne, et rompit toute relation personnelle avec un homme dont le caractère lui déplaisait désormais autant que les idées<sup>5</sup>. Lord Castlereagh, qui, avec une obstination toute britannique, était revenu à la charge par une note du 4 novembre<sup>6</sup>, recevait, le 20 du même mois, un memorandum opposant à ses prétentions un refus catégorique<sup>7</sup>.

Depuis quelque temps d'ailleurs, Metternich avait adopté une autre tactique : une entente avec Alexandre sur la question de la Saxe ayant été reconnue impossible, une entente avec la Prusse

1. Stein, *Tagebuch*, 13 oct. (*H. Z.*, 390.) — Angeberg, I, 280. — *Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 329.

2. Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 50-53.)

3. Angeberg, I, 350. — Castlereagh, *Letters and dispatches*, II, 474.

4. « Lord Castlereagh était particulièrement désagréable à Alexandre, qui le disait froid et pédant et ne le ménageait pas. » (Metternich, *Mém.*, II, 474.)

5. Stein, *Tagebuch*, 24 oct. (*H. Z.*, 396.) — Talleyrand au roi, 31 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 86.) — Metternich, *Mém.*, II, 84, 496.

6. Angeberg, I, 393-394.

7. Angeberg, I, 410. — Metternich, *Mém.*, II, 484. — *Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 441.

sur la question de la Saxe lui permettrait peut-être plus facilement de séparer les deux alliés<sup>1</sup>. Il s'adressa d'abord, non pas à Frédéric-Guillaume, qu'une vieille amitié unissait au tzar, mais à son ministre Hardenberg, et il fut secondé par lord Castlereagh, qui lui payait ainsi les mécomptes humiliants de ses négociations avec Alexandre. Il fit proposer par ce diplomate, dans une note du 10 octobre, et il proposa lui-même à Hardenberg, dans une note du 22 octobre, l'annexion de la Saxe, mais à titre de concession, non de compensation, et à la condition expresse que le diplomate prussien refuserait à la Russie l'objet de ses convoitises, les provinces polonaises. Il va sans dire que Metternich n'était rien moins que sincère en affectant cette modération. Il espérait seulement compromettre ainsi la Prusse aux yeux d'Alexandre, la priver par là de son seul allié, puis, lorsqu'elle serait isolée<sup>2</sup>, revenir sur ses engagements en invoquant la résistance acharnée que les petits états ne manqueraient d'opposer à l'annexion de la Saxe.

Mais le plan de Metternich était trop compliqué pour être facilement exécuté. Il supposait en effet la succession presque mathématique d'événements dont il était impossible de prévoir l'échéance avec précision. Il arriva en effet que les souverains allemands intervinrent dans le débat beaucoup plus tôt que ne l'espérait le plénipotentiaire autrichien. A peine en effet ce projet leur eut-il été révélé par d'inévitables indiscretions, qu'ils protestèrent avec la dernière énergie contre toute combinaison tendant à effacer un de leurs collègues de la liste des souverains ; ils adressèrent, par la plume du duc de Saxe-Cobourg<sup>3</sup>, de fières remontrances à Castlereagh ; ils intervinrent même personnellement auprès du prince régent d'Angleterre, intéressé comme souverain du Hanovre à défendre leur cause<sup>4</sup>. Ils arrivèrent par cette agitation à faire peur à Hardenberg et à le rejeter du côté d'Alexandre.

Ce dernier, d'autre part, indigné de ce qu'il regardait comme une trahison, demanda à Frédéric-Guillaume une entrevue et des explications ; s'adressant alors au cœur de l'ami, à la reconnais-

1. Stein, *Tagebuch*. (H. Z., 411.) — Talleyrand au roi, 6 nov. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 97.) — Metternich, *Mém.*, II, 485.

2. Stein, *Tagebuch*. (H. Z., 399.)

3. Angeberg, I, 293.

4. Stein, *Tagebuch*. (H. Z., 409.) — Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 80.)

sance du souverain, à la sagesse du politique, il lui rappela les engagements qu'ils avaient contractés, les services qu'ils s'étaient rendus; il lui démontra que l'union de leurs efforts était la condition nécessaire du succès de leurs prétentions; il emporta en le quittant la promesse formelle de lui rester uni dans les questions de la Saxe et de la Pologne<sup>1</sup>. Les conséquences de cette entrevue ne tardèrent pas à apparaître : le 6 novembre, le prince Repnin, commandant l'armée russe d'occupation en Saxe, annonçait dans une proclamation retentissante que le pays serait évacué par ses troupes et occupé par la Prusse, à qui il devait rester<sup>2</sup>; peu après, le grand-duc Constantin, dans une proclamation analogue, invitait les Polonais à se rallier à lui comme au chef de la Pologne reconstituée; il était impossible de braver d'une façon plus éclatante les volontés de l'Europe et les décisions de la diplomatie. Aussi ces deux manifestes mirent-ils le comble à l'exaspération générale<sup>3</sup>. Ces princes allemands se déclarèrent prêts à opposer l'union de leurs armes aux menaçantes prétentions de la Russie<sup>4</sup>; le prince régent d'Angleterre, effrayé de son insatiable ambition, intima à Castlereagh l'ordre de l'abandonner; les militaires autrichiens, indignés de son ingratitude, préparèrent des plans de campagne contre l'armée qu'ils avaient sauvée en 1813<sup>5</sup>; le 7 décembre, les petits états allemands opposaient un refus catégorique<sup>6</sup> aux demandes prussiennes; le 10, le prince de Metternich, jugeant inutile de laisser subsister plus longtemps un engagement dont le bénéfice lui avait échappé, se sentant appuyé par l'opinion publique, adressa à la Prusse une note où il se disait dégagé de ses promesses, puisqu'elle ne tenait pas les siennes, et où il déclarait s'opposer définitivement à la dépossession de Frédéric-Auguste<sup>7</sup>. La rupture était donc complète<sup>8</sup>, et les négociations poursuivies avec une si industrieuse

1. Stein, *Tagebuch*, 399. — Talleyrand au roi, 12 nov. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 109.)

2. Liverpool à Castlereagh, 27 nov. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 457.)

3. Metternich, *Mém.*, II, 491. — Cook à Liverpool, 18 déc. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 492.) — Castlereagh à Liverpool, 17 déc. (*Ibid.*, 452, 483.)

4. Stein, *Tagebuch*, 17 déc. — Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 128, 133, 148.)

5. Metternich, *Mém.*, II, 485.

6. Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 176.)

7. Angeberg, I, 304. — Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 179.) — Metternich, *Mém.*, II, 490-503.

8. Castlereagh à Liverpool. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 448, 464.)

activité entre ces quatre puissances n'avaient fait que mettre en lumière l'égalité de leurs forces, la persistance de leurs prétentions, l'impossibilité de leur entente, la nécessité d'une intervention étrangère capable de faire pencher la balance en faveur de l'un des deux partis en présence.

Or, cette intervention de la France, qui s'imposait comme nécessaire, Talleyrand avait réussi à la faire convoiter comme désirable; mettant à profit le temps que ses adversaires perdaient dans des négociations sans terme et des pourparlers sans conclusion, il avait réussi, à la fin de décembre, à désarmer les défiances et à troubler la quiétude de tous ceux qui redoutaient l'ambition, dédaignaient la puissance ou ignoraient les intentions de la France.

Il se heurta d'abord à un préjugé que la haine de la Prusse avait contribué à répandre et que Castlereagh par jalousie, Alexandre par faiblesse, Metternich par politique avaient feint de partager; tous allaient répétant que la France cherchait dans les négociations un moyen de les diviser et de recouvrer ainsi la Belgique et la rive gauche du Rhin<sup>1</sup>; Talleyrand profite de toutes les occasions pour répudier devant eux tout projet d'annexion<sup>2</sup>; il leur assure intervenir pour défendre, non des intérêts, mais des principes, et pour faire respecter en premier lieu le principe de la légitimité, d'après lequel la souveraineté ne pouvait ni être acquise par le simple fait de la conquête, ni exister sans la reconnaissance des puissances; il arrive à persuader successivement tous ses contradicteurs. Avec Alexandre il a, le 1<sup>er</sup> octobre<sup>3</sup>, le 25 octobre<sup>4</sup> et le 15 novembre, trois entrevues célèbres<sup>5</sup>; par la séduction des flatteries comme par l'appât des avantages, le tzar tente de le gagner à sa cause et d'exercer sur lui le charme de sa personne; il répond avec une respectueuse fermeté qu'il préfère la conservation de la Saxe à l'acceptation des promesses du tzar et le maintien des principes au bénéfice de son alliance; dans

1. Talleyrand au roi, 9 oct., 25 nov. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 46, 96, 137.)

2. Talleyrand au roi, 9 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 96.) « On ne l'entend prêcher que légitimité, modération, justice! » Lettre à M<sup>me</sup> de Staël-Hunolstein, citée par H. Houssaye, « 1815 », 124.

3. Talleyrand au roi, 4 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 18.)

4. Talleyrand au roi, 25 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 75.)

5. Talleyrand au roi, 17 nov. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 119.) — Stein, *Tagebuch*. (H. Z., 404.)

toutes ses conversations, il ramène toujours le mot et l'idée de bien public pour montrer quels sont les principes directeurs de sa politique; il y réussit au point de se voir presque reprocher par son interlocuteur un excès de scrupules surprenant chez un ministre de Napoléon. — Lord Castlereagh, dont une exclamation imprudente avait, au début des négociations, trahi les secrètes défiances<sup>1</sup>, et dont l'esprit était aussi tenace à défendre une idée que lent à en adopter une nouvelle, fut ramené peu à peu à des dispositions plus bienveillantes envers la France par les assurances de désintéressement et la prudente modération de son représentant<sup>2</sup>; arrivé au congrès avec l'intention de le combattre sans merci, il devait en repartir avec la satisfaction de l'avoir soutenu sans réserve. Talleyrand ne put, il est vrai, persuader la Prusse, aux yeux de qui la noblesse apparente de sa conduite ne servait qu'à dissimuler l'ardeur contenue de ses convoitises. Mais l'Autriche, dont les intérêts n'auraient pas été d'ailleurs directement atteints par l'ambition de sa vieille rivale, ne demandait qu'à se laisser ramener<sup>3</sup>. L'archiduc Charles, chef du parti militaire autrichien, fut le premier séduit par la modération de l'ambassadeur français<sup>4</sup>. Metternich, forcé après la proclamation de Repnin de prévoir l'éventualité et de préparer le succès d'une lutte à main armée, se décida à accepter le secours de Talleyrand et ne s'abstint de le lui demander pour le moment que parce que ce dernier le lui offrait<sup>5</sup>. Grâce à cet ensemble d'habiles déclarations et de savantes manœuvres, Louis XVIII

1. « Ah! s'écria-t-il, s'il ne nous était resté aucune vue sur la rive gauche du Rhin! » Talleyrand au roi, 31 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 93.) — Cf. Stein, *Tagebuch*, 19 oct., 24 oct., 31 oct., 17 nov. — Castlereagh à Wellington, 5 déc. (*Dispatches of Wellington*, Supp., 464-465.) — « Nous ne devons pas nous dissimuler qu'une union avec la Grande-Bretagne et la France serait très impopulaire dans ces deux pays. » Liverpool à Wellington. (*Ibid.*, 494.)

2. Talleyrand au roi, 9 oct., 19 nov. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 27, 133.) — Castlereagh à Wellington. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 372, 385, 421.)

3. Dès le 8 oct., Talleyrand disait à Metternich : « Voilà du papier et des plumes. Voulez-vous écrire que la France ne demanderait rien et même n'accepterait rien? Je suis prêt à le signer. » Talleyrand au roi, 9 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 33.)

4. Paroles de l'archiduc Charles recueillies par le comte Alexis de Noailles à son audience du 8 novembre et citées dans la *Corresp. avec Louis XVIII*, 125.

5. Stein, *Tagebuch*, 19 nov. (*H. Z.*, 402.) — Talleyrand au roi, 17 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 39.) — Cook à Liverpool, 18 déc. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 392.)



put renverser le premier obstacle qui s'opposait à l'introduction de la France dans le système européen<sup>1</sup>.

Mais il en restait encore deux autres, dont il constatait l'existence en ces termes : « L'union des quatre cours tient à cette circonstance que les unes ne nous supposent pas le moyen d'agir et que les autres ne nous en croient pas la volonté<sup>2</sup>. » Pour montrer qu'il avait les moyens d'agir, il s'efforça donc de faire augmenter et connaître les forces matérielles et morales de la France; et pour prouver qu'il en avait la volonté, il intervint dans toutes les affaires où sa participation avait une raison d'être.

Tout d'abord, les questions que lui posa Alexandre dans sa première et dans sa dernière entrevue lui fournirent une occasion de donner au tzar une haute idée de l'état de la France et de représenter la royauté comme populaire, l'esprit public comme satisfaisant, les idées libérales comme triomphantes, l'armée comme dévouée, les chefs comme fidèles<sup>3</sup>. Avec Metternich, il crut devoir ajouter à l'effet de ses propres déclarations l'autorité d'un acte officiel. Dès le milieu d'octobre, ayant appris qu'aux yeux de la diplomatie autrichienne la France passait pour aussi impuissante qu'au lendemain de la capitulation de Paris, il demanda à Louis XVIII d'appuyer ses prétentions par une manifestation solennelle. Ce prince, dont l'âme était aussi fière que ses goûts étaient pacifiques, obtint du baron Louis, ministre des finances, les fonds nécessaires pour porter l'armée de 130,000 à 200,000 hommes, avec faculté d'en rappeler 100,000 au premier signal<sup>4</sup>. Talleyrand en fut prévenu par des dépêches officielles<sup>5</sup> et par des lettres particulières qu'il put montrer en confidence; elles prouvèrent que, pour soutenir ses prétentions, il avait à sa disposition d'autres armes que son habileté<sup>6</sup>. Enfin, sa participation active aux discussions des comités chargés de régler les affaires d'Italie, l'organisation de la Suisse, la libre navigation

1. Talleyrand au roi, 25 nov. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 138.) — Mémoire de Liverpool. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 480.)

2. *Corresp. avec Louis XVIII*, 45. — Cf. H. Houssaye, « 1815 », 131.

3. Pozzo di Borgo, arrivé de Paris le 12 octobre, avait rapporté de son séjour les mêmes impressions; il les avait fait connaître aux alliés. Stein, *Tagebuch*, 18 oct. (*H. Z.*, 390.)

4. Stein, *Tagebuch*. (*H. Z.*, 446.)

5. Le roi à Talleyrand, 21-27 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 71, 82.)

6. Talleyrand au roi, 17 nov. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 126.) — Stein, *Tagebuch*. (*H. Z.*, 420.) — *Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 378.

des fleuves et la traite des nègres, ses encouragements répétés à la résistance de la Bavière montrèrent qu'il jouait un rôle actif au congrès.

Bientôt cette sage politique porta ses fruits<sup>1</sup>. La fermeté avec laquelle Metternich, si prudent d'habitude, avait répondu le 10 décembre aux prétentions de la Prusse prouvait qu'il était prêt à soutenir les siennes par les armes et à accepter le concours qu'il avait refusé<sup>2</sup>. Talleyrand s'en aperçut, et il lui adressa le 19 décembre une note courte, vigoureuse, concluante, dans laquelle, résumant avec force les principes qui l'avaient guidé, indiquant avec netteté la ligne de conduite qu'il comptait suivre, il affirmait solennellement sa volonté de maintenir la France dans ses limites et le roi de Saxe sur son trône<sup>3</sup>. Par cette suprême démarche, il enlevait aux alliés de Chaumont toute excuse pour tenir son pays à l'écart, et il n'avait plus à attendre qu'une occasion pour s'introduire dans leur concert.

Cette occasion se présenta bientôt : le 20 décembre, la Prusse répondait à Metternich par une note dans laquelle Hardenberg offrait de la part du tzar quelques concessions territoriales en Pologne et maintenait ses prétentions sur la Saxe, tout en offrant comme compensation au roi de ce pays une souveraineté indépendante de 100,000 habitants sur la rive gauche du Rhin<sup>4</sup>. L'Autriche n'accepta pas plus qu'auparavant l'annexion de la Saxe au royaume de Frédéric-Guillaume; elle soutenait qu'en enlevant à Frédéric-Auguste une partie seulement de ses provinces on dédommageait suffisamment la Prusse des pertes territoriales subies par elle en 1806, et qu'on remplissait ainsi les engagements contractés envers son prince. Comme le débat ne portait désormais que sur une question de chiffres, on convint de nommer une commission d'évaluation chargée d'apprécier l'étendue et l'importance des territoires en litige; et comme la Prusse refusait formellement d'y admettre la France, Talleyrand annonça le 24 décembre que, s'il n'y était introduit, il quitterait Vienne immédiatement. Il obtint gain de cause et, le 31 décembre, il siégeait à la première séance de la commission<sup>5</sup>.

1. Rapport de Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 449.)

2. Angeberg, I, 505. — Gentz, *Corresp.*, I, 123, 127.

3. Angeberg, I, 540. — Cf. Metternich, *Mém.*, II, 492.

4. Angeberg, I, 553. — Stein, *Tagebuch*, 414-416.

5. Talleyrand au roi, 28 déc. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 197-200.) — Stein,

Ainsi, le dernier jour de cette année 1814, qui s'était ouverte pour sa patrie sous de si tristes auspices, il avait réussi à déjouer les projets secrets de puissances dont il avait déjà repoussé les prétentions déclarées, à forcer la porte de leurs conseils après s'en être fait reconnaître l'accès, en un mot à obtenir l'application des principes dont il avait arraché la reconnaissance en octobre; au terme de cette lutte diplomatique soutenue pendant trois mois au milieu des fêtes mondaines, des plaisirs des salons, de l'éclat des spectacles, il pouvait se rendre ce témoignage d'avoir pleinement rempli la seconde partie de sa tâche<sup>1</sup>.

Il devait lui être désormais facile d'arriver au but final de ses efforts. Du jour en effet où un grave dissentiment séparait les alliés de Chaumont, il était à prévoir qu'une lutte ouverte les mettrait bientôt aux prises; Castlereagh et Metternich n'étaient pas éloignés de faire appel à leurs adversaires de la veille<sup>2</sup>. Le 31 décembre eut lieu la première séance de la commission d'évaluation. Hardenberg, qui portait la parole, proposa pour le roi de Saxe, non la restitution de ses états, mais la création d'une principauté de 700,000 âmes sur les bords du Rhin. Les militaires prussiens, laissant éclater une fois de plus l'ardeur de leurs convoitises et l'exaltation de leur orgueil, défendent ce projet avec une si arrogante opiniâtreté que Castlereagh, blessé dans son amour-propre national par le caractère agressif de leur langage, enhardi dans sa résistance par la nouvelle de la paix récemment conclue avec les États-Unis<sup>3</sup>, court chez Talleyrand, exhale son indignation en termes amers et déclare hautement que l'Angleterre ne recevra de lois de personne<sup>4</sup>. Saisissant avec empressement une occasion attendue avec impatience, Talleyrand lui persuade qu'un traité d'alliance entre l'Autriche, l'Angleterre et la France rabattra promptement les prétentions russo-prussiennes;

*Tagebuch.* (H. Z., 421-423.) — *Gentz, Corresp.*, I, 140. — Castlereagh à Liverpool, 2 janv. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 523, 527.)

1. Rapport de Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 450.) — Sur les plaisirs et les fêtes de Vienne, cf. *Corresp. avec Louis XVIII*, 103, 144, 171, 312; *Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 373.

2. Un plan de campagne fut même rédigé par l'état-major prussien. Cook à Liverpool, 4 janv. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 526.)

3. Talleyrand au roi, 4 janv. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 208.) — Castlereagh, 2 janv. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 523.)

4. Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 194.) — *Gentz, Corresp.*, I, 127.

il en esquisse immédiatement les grandes lignes dans un projet qu'il lui remet<sup>1</sup>. Metternich, à qui ce projet est soumis, lui donne un caractère purement défensif en y insérant une clause suivant laquelle les puissances s'engagent à conserver, quoi qu'il arrive, les dispositions territoriales adoptées le 30 mai; et le traité ainsi modifié est signé le 3 janvier. Outre l'article sus-indiqué, il stipulait que, si l'une des trois puissances contractantes encourait l'hostilité d'autres états européens, elles s'engageaient à fournir chacune 150,000 hommes pour la défense de la partie attaquée<sup>2</sup>.

Le traité restait muet sur la question de Naples, mais il n'en constituait pas moins pour Talleyrand un véritable triomphe et un juste sujet d'orgueil. Grâce à lui, la France sortait enfin d'un isolement qui n'était pas sans danger et qui paraissait sans fin; elle forçait le blocus diplomatique que la défiance et la haine avaient établi autour d'elle; l'alliance de Chaumont se terminait par une rupture éclatante trois mois après qu'on en avait proclamé l'éternité. Aussi, après avoir signé ce traité, Talleyrand laissa éclater sa joie, et dans la lettre qu'il écrivit au roi pour le lui annoncer, il lui en expliqua en ces termes les avantages : « Maintenant, sire, la coalition est dissoute, et elle l'est pour toujours; non seulement Votre Majesté n'est plus isolée en Europe, mais Votre Majesté a déjà un système fédératif tel que cinquante ans de négociations ne sembleraient pas pouvoir parvenir à lui donner. Elle marche de concert avec deux des plus grandes puissances, et bientôt tous les États qui suivront d'autres principes ne suivront que des principes et des maximes révolutionnaires. Elle sera bientôt le chef et l'âme de cette union formée pour la défense des principes qu'elle a été la première à proclamer<sup>3</sup>. » Le traité du 3 janvier est en effet l'événement principal qui signale l'histoire de l'ambassade française; il en termine ce qu'on pourrait appeler la période héroïque. Désormais, Talleyrand n'a plus qu'à recueillir les fruits de son habile politique; fort de l'influence que lui donne sa position, il verra se résoudre peu à peu les principales questions qui restent à trancher : celles de Saxe, d'Allemagne, de Suisse et d'Italie.

1. Talleyrand au roi, 4 janv. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 210-211.)

2. Angeberg, I, 591.

3. Talleyrand au roi, 4 janv. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 209.) Dans son voyage à Londres, Blacas avait vainement essayé, deux mois auparavant, de faire conclure cette alliance. Wellington à Castlereagh. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 419.)

Tout d'abord, le traité du 3 janvier à peine signé, il apparut une telle résolution dans l'attitude des nouveaux alliés, une telle fermeté dans leur langage, un tel concert dans leur conduite que les Prussiens sentirent leur arrogance diminuer avec la faiblesse de leurs adversaires<sup>1</sup>; bientôt ils ne purent s'empêcher d'entrer en discussion avec l'Autriche sur la valeur respective des territoires qu'ils avaient perdus et des dédommagements qui leur étaient offerts; c'était laisser une question de principes se transformer en une question de chiffres et avouer qu'ils consentiraient, moyennant un agrandissement convenable, à la conservation de la Saxe; les deux partis en présence finirent donc par aboutir à une transaction et par prendre la double résolution de maintenir et de diminuer le royaume. Tout le mois de janvier se passa ainsi à discuter les évaluations contradictoires de Metternich et de Hardenberg<sup>2</sup>. Au commencement de février, on arrivait à la résolution de laisser à Frédéric-Auguste un tiers de ses sujets, soit 700,000 sur 2,000,000. L'Angleterre, dans son hostilité persistante contre la France, pressait vivement la Prusse d'accepter la transaction proposée<sup>3</sup> et de s'établir sur le Rhin; dans une note du 8, les ministres de Frédéric-Guillaume prononçaient enfin ce mot d'acceptation, mais demandaient qu'on leur cédât Leipzig. Malgré l'appui de Castlereagh, ils ne purent obtenir cette dernière place et se contentèrent de celle de Thorn, que leur concéda la magnanimité d'Alexandre. Ils finirent donc par se déclarer, sinon satisfaits, du moins résignés; et lorsqu'on eut obtenu au prix d'efforts souvent répétés, mais longtemps infructueux, l'acquiescement de Frédéric-Auguste à la diminution de ses états<sup>4</sup>, la question de la Saxe put être regardée comme close.

Le règlement des affaires d'Allemagne et de Suisse s'opéra avec plus de facilité. L'attribution du Luxembourg aux Pays-Bas<sup>5</sup>, du Palatinat rhénan à la Bavière<sup>6</sup>, de la Poméranie suédoise à la Prusse, du Lauenbourg au Danemark et du Tyrol à l'Autriche;

1. Stein, *Tagebuch*. (H. Z., 428.)

2. Angeberg, I, 594, 602, 641, 676. — *Corresp. avec Louis XVIII*, 232-239, 251. — Metternich, *Mém.*, II, 494.

3. *Corresp. avec Louis XVIII*, 271. — Stein, *Tagebuch*. (H. Z., 429.) — Metternich, *Mém.*, II, 294.

4. Stein, *Tagebuch*, 22 mars. (H. Z., 443.) — Wellington à Castlereagh, 12 mars. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 588.)

5. Metternich, *Mém.*, II, 496-497.

6. *Corresp. avec Louis XVIII*, 271.

la suppression de l'ancien empire d'Allemagne et sa transformation en une confédération dont la direction appartiendrait à deux assemblées et la présidence perpétuelle à l'Autriche; toutes ces mesures furent discutées sans trop de passion et adoptées sans trop de difficultés dans le cours du mois de février. De même, on tomba d'accord pour donner les mêmes privilèges à toutes les petites souverainetés qui composaient la Suisse, et la confédération se trouva formée désormais de vingt-deux cantons égaux en droits comme en importance.

Il ne restait plus à régler que les affaires d'Italie, où trois questions devaient mettre aux prises les passions et les intérêts des plénipotentiaires de l'Europe : celles de Sardaigne, de Naples et de Parme. La première fut assez rapidement résolue. Le roi ayant donné à un archiduc la main de sa fille unique, il fallait empêcher qu'à sa mort ses états ne revinssent à l'Autriche. On y pourvut en assurant à une autre branche de la famille royale, la maison de Carignan, le droit de succession au trône<sup>1</sup>.

Sur la question de Parme, la lutte fut plus vive entre Metternich, qui voulait assurer les duchés à la fille de son maître, et Talleyrand, qui voulait en écarter la femme de Napoléon. La médiation de Castlereagh finit par apaiser ces dissensions et par faire prévaloir un arrangement selon lequel Parme devait revenir viagèrement à Marie-Louise, pour passer après sa mort à la reine d'Étrurie, indemnisée jusque-là par la possession de Lucques. Sur ce point encore, les plénipotentiaires arrivèrent assez promptement à un accord définitif<sup>2</sup>.

Mais ce fut sur la question de Naples que se livra la dernière, et non la moins vive, des luttes qui agitèrent le congrès. Louis XVIII détestait en Murat l'usurpateur du trône de Naples et la négation vivante du principe de légitimité; il le redoutait comme l'allié de Napoléon et le complice de ses entreprises. Il avait donc ordonné à son ministre de ne rien épargner pour lui enlever cette couronne ramassée sur les champs de bataille<sup>3</sup>. Mais Talleyrand, abordant cette question au moment où elle n'intéressait personne, devait se heurter à l'indifférence ou au mauvais vouloir de ses collègues. Sur qui en effet pouvait-il s'appuyer? Sur

1. Angeberg, I, 615, 637, 773. — *Corresp. avec Louis XVIII*, passim.

2. *Corresp. avec Louis XVIII*, 194, 233, 274. — Metternich, *Mém.*, II, 497, 498.

3. Le roi à Talleyrand. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 38.)

Metternich? Les engagements de l'honneur comme les passions du cœur l'unissaient à un homme dont la couronne avait été garantie par un traité formel conclu contre Napoléon<sup>1</sup> et dont la femme exerçait sur lui un empire plus facile à railler qu'à détruire<sup>2</sup>. Sur Alexandre? L'appui qu'il offrait à Talleyrand avait été refusé parce qu'il le mettait au prix de l'abandon de la Saxe; il s'était vu également poliment éconduire lorsqu'il avait demandé la main du duc de Berry pour une de ses sœurs; et il avait gardé de ce qu'il considérait comme une ingratitude un souvenir dont rien ne tempérait l'amertume. Sur Hardenberg? Il n'écoutait que les conseils de sa haine dans une question où la voix de ses intérêts restait forcément muette. Sur Castlereagh? On ne pouvait parler de légitimité et de droit à un homme qui, selon la pittoresque expression de Talleyrand, « avait formé ses idées morales dans l'Inde<sup>3</sup>. »

L'ambassadeur français se trouvait donc dans une situation assez critique quand deux événements fortuits vinrent l'en tirer. Tout d'abord, Castlereagh avait besoin de son appui dans la question de la traite des noirs, qui tenait fort au cœur au peuple anglais<sup>4</sup>, mais qui ne touchait que médiocrement les autres nations européennes. Talleyrand, dont l'opinion était d'un grand poids en cette affaire, puisqu'il représentait une puissance coloniale, n'hésita pas à promettre son assistance à Castlereagh, à la condition que ce dernier s'unirait à lui contre Murat. Il était toutefois assez embarrassé pour vaincre les résistances et la force d'inertie de Metternich, quand le roi de Naples, avec l'à-propos qui a caractérisé la plupart des actes de sa vie, vint de lui-même fournir des armes à ses ennemis. Instruit par son représentant, le duc de Campo-Chiaro, des trames qui s'ourdissaient contre lui, livré aux caprices d'une imagination surexcitée par le danger, il somma les plénipotentiaires de s'exprimer nettement à son égard et déclara que, réduit à la défensive, il se réservait le droit de traverser en armes plusieurs états italiens<sup>5</sup>; c'était fournir à

1. Angeberg, I, 83. Cf. H. Houssaye, « 1815 », 141.

2. Talleyrand au roi, 25 nov. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 46.) — Lettres de M<sup>me</sup> de Rémusat, III, 48.

3. Talleyrand au roi, 15 févr. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 281.)

4. Talleyrand au roi, 15 févr. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 297.)

5. Talleyrand au roi, 24 févr. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 296-301.) — Stein, *Tagebuch*. (H. Z., 430.)

Metternich un prétexte pour se dégager des promesses faites et des engagements pris. 150,000 Autrichiens furent aussitôt réunis en Italie; la guerre était indirectement déclarée au roi de Naples, dont le renversement n'était plus désormais qu'une question de temps<sup>1</sup>.

Ce dernier succès diplomatique marqua la fin du travail de réorganisation de l'Europe. Le 1<sup>er</sup> mars, Napoléon débarquait à Fréjus, et le congrès était désormais absorbé par le soin de réunir contre lui tout ce qu'il pouvait trouver de force et d'énergie au cœur de l'Europe coalisée. Le 9 juin, il se séparait, après avoir consigné dans un acte général toutes les dispositions qu'il avait prises.

Et maintenant, que l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur les difficultés, les résultats et les incidents de cette lutte diplomatique. Qu'on se représente Talleyrand lors de son arrivée à Vienne, ayant derrière lui un roi animé d'une défiance instinctive envers son ministre et d'une prédilection marquée pour une politique extérieure effacée; se trouvant en face de diplomates résolus à former autour de lui comme un cordon sanitaire, à lui refuser toute existence légale, à lui interdire toute ingérence dans leurs affaires; qu'on se rappelle quelles qualités de calme persévérance, de dignité habile, d'activité hardie il dut déployer pour faire admettre sa présence, légitimer son intervention, accepter son alliance; que l'on pense aux obstacles renouvelés qu'opposaient à ses efforts la jalousie de Castlereagh, la haine de la Prusse, la défiance de Metternich; que l'on considère sa situation au début et à la fin du congrès; il semble qu'on éprouve tout d'abord d'autre sentiment qu'une profonde admiration, et que la première impression soit entièrement favorable à Talleyrand. Telle n'a pas été pourtant l'opinion de nombreux historiens, qui lui ont adressé un certain nombre de reproches intéressants à examiner.

## II.

Les nombreuses critiques adressées au représentant de la France à Vienne peuvent se ramener à deux principales : on lui a reproché tour à tour d'avoir suivi, — consciemment ou incons-

1. Metternich, *Mém.*, II, 499.



ciemment, — une politique contraire aux intérêts de notre pays, et l'on a suspecté ainsi, soit son honnêteté, soit son habileté.

Pour éclaircir le premier point, il suffit de rechercher quels sentiments ont dicté à Talleyrand sa conduite. A cet égard, les opinions varient selon les historiens. Sa cupidité, son esprit de routine, sa servilité envers le roi, ou enfin son dévouement à la France, tels sont les mobiles auxquels on l'a fait obéir. Que valent ces explications?

M. de Vaulabelle n'hésite pas à l'accuser de s'être vendu à qui pouvait le payer; s'il a signé la convention du 23 avril 1814, c'est que les puissances alliées lui avaient promis une part des richesses que cet acte faisait rentrer en leur possession<sup>1</sup>; s'il a, dans le cours des négociations, embrassé le parti de l'Angleterre, c'est que, plus que tout autre état, elle était prête à récompenser par des libéralités intéressées les défenseurs de ses projets; si, dans le traité du 3 janvier, il n'a pas fait de l'abandon de Murat la condition de son alliance, c'est qu'il avait reçu de ce prince 300,000 ducats; si, plus tard, il s'acharna à sa perte, c'est que Ferdinand IV lui avait promis, avec une somme égale, la conservation de la principauté de Bénévent<sup>2</sup>.

A des accusations aussi graves, il faudrait des preuves certaines. Or, celles que nous présente M. de Vaulabelle ne nous paraissent pas plus solides les unes que les autres. Ce sont, en effet, soit des passages tirés des Mémoires de Savary<sup>3</sup> et de Chateaubriand<sup>4</sup>, soit des présomptions fondées sur le caractère de Talleyrand. Mais oublie-t-on quels motifs avait le duc de Rovigo pour poursuivre de sa haine et de ses calomnies l'homme qui cherchait à rejeter sur lui la responsabilité de l'exécution du duc d'Enghien, le ministre qui, après avoir servi Napoléon sans dévouement dans la prospérité, le combattait sans haine dans le malheur? Quant au témoignage de Chateaubriand, n'est-il pas encore plus suspect? Les souvenirs du passé, la différence des opinions, la diversité des caractères ne séparèrent-ils pas le soldat de l'armée de Condé de l'ancien chambellan de l'usurpateur, le défenseur obstiné d'un principe et d'une famille du politique

1. Vaulabelle, *Hist. des deux Restaurations*, II, 46.

2. Vaulabelle, *Hist. des deux Restaurations*, II, 171.

3. T. VIII.

4. *Mémoires d'outre-tombe*, t. VI.

qui avait tour à tour servi et trahi tant d'hommes et tant de causes? Deux personnages opposés pouvaient-ils se comprendre ou même ne pas se haïr?

Ces deux témoignages étant écartés, il reste à se demander si les soupçons qu'on a conçus sur l'intégrité de Talleyrand ne sont pas justifiés par ce qu'on sait de son caractère. On est aisément porté à juger le rôle qu'a joué un homme dans une circonstance donnée d'après l'attitude qu'il a gardée dans tout le cours de sa vie, et lorsque la voix publique lui impute une faute, on l'en croit trop volontiers coupable par le seul fait qu'on l'en a reconnu capable; la vénalité de Talleyrand étant devenue presque proverbiale chez ses contemporains, il semble naturel qu'à Vienne il se soit laissé acheter. Mais qui ne voit que des présomptions de ce genre, si elles peuvent servir de confirmation à des preuves sérieuses, ne constituent pas des preuves par elles-mêmes? L'on ne doit y avoir recours que lorsqu'elles sont seules à expliquer la conduite du personnage dont on examine les actes. Or, est-ce le cas ici? M. de Vaulabelle nous prouve lui-même le contraire en proposant une seconde explication de la conduite de Talleyrand, en le représentant comme dominé par un autre sentiment : le respect de la tradition, l'esprit de routine.

M. de Talleyrand, dit-il en substance, était fils du xviii<sup>e</sup> siècle; il en appliquait les idées dans les conseils comme il en conservait les manières dans les salons. Or, avant 1789, l'Angleterre, dont les vaisseaux et le commerce couvraient l'univers, apparaissait comme la première puissance maritime. L'Autriche, grâce au prestige qu'exerçaient le souvenir de sa grandeur, le succès de ses armées, le titre de son souverain, apparaissait comme la première puissance continentale. Il semblait donc que la France, nation à la fois maritime et continentale, guerrière et commerçante, deviendrait invincible et resterait prospère en s'unissant à ces deux états. Cette double alliance, Choiseul l'avait rêvée, Talleyrand voulait l'accomplir, sans réfléchir que la Révolution et l'Empire avaient amené en Europe un immense déplacement de force et qu'une situation nouvelle nécessitait une politique nouvelle.

Ce reproche peut paraître singulier, adressé à un homme dont la réputation et le succès ont été dus au contraire à la pénétration de son esprit et à la souplesse de son caractère. Si, pendant les années de trouble qu'il traversa, il resta toujours au premier

rang sur la scène du monde, n'est-ce pas grâce à ces qualités qui lui permettaient de proportionner toujours ses moyens à ses besoins et de trouver une doctrine pour chaque situation? S'il a adulé tant de maîtres dans la prospérité, il a su au moins les deviner avant leur élévation, et son trop grand empressement à servir leur cause ne s'explique que par sa trop grande habileté à prévoir leur succès. Nous avons d'ailleurs des preuves de cette souplesse d'esprit, de cette faculté de compréhension qu'il portait dans l'examen des affaires générales de l'Europe; c'est d'abord le fameux projet qu'en 1805 il envoyait de Strasbourg à Napoléon. Il est impossible de caractériser avec plus de justesse la situation des puissances européennes; l'idée de l'alliance autrichienne apparaît dans ce mémoire, non comme un préjugé fondé sur de vieilles traditions, mais comme une conviction raisonnée, appuyée sur des preuves solides et sur une conception exacte des nécessités actuelles<sup>1</sup>. Une autre pièce moins connue, mais qui mérite autant de l'être, provoque les mêmes réflexions; c'est une lettre, datée du 24 décembre 1833, dans laquelle Talleyrand expose au duc de Broglie les avantages d'une étroite union avec l'Angleterre; il porte dans l'examen de cette question la raison la plus éclairée et les préoccupations les plus pratiques<sup>2</sup>; l'ardeur avec laquelle il défend l'alliance anglaise n'a d'égale que l'intelligence avec laquelle il la comprend. Il faut donc, semble-t-il, écarter le reproche que M. de Vaulabelle a adressé sur ce point au diplomate et chercher dans la prédominance d'un autre sentiment l'explication de sa conduite.

D'après plusieurs historiens, le sentiment personnel avait été son seul guide dans le cours de ses longues négociations; à les entendre, Talleyrand n'a eu d'autre souci que de conserver la faveur de son maître, d'autre préoccupation que de paraître dévoué en se montrant servile, d'autre but que de réaliser les désirs de Louis XVIII<sup>3</sup>. Sa vie passée rendait en effet sa situation fort difficile à l'égard du roi; le constituant qui avait pris une si grande part aux travaux de l'assemblée nationale, le ministre de Napoléon qui avait trempé dans l'assassinat du duc

1. Voir, sur ce mémoire, la *Revue historique*, janv.-mars 1889.

2. Talleyrand, *Mém.*, V, 291.

3. Vaulabelle, *Hist. des deux Restaurations*, II, 191. — Viel-Castel, *Hist. de la Restauration*, II, 128.

d'Enghien, le membre du gouvernement provisoire qui avait imposé une charte à la royauté nouvelle ne rappelaient à Louis XVIII qu'importuns souvenirs; il fallait que l'ambassadeur fît oublier les erreurs du serviteur de la Révolution; pour être assuré de voir l'importance de son rôle survivre à la fin de sa mission, il fallait qu'il donnât des gages éclatants de sa fidélité et s'imposât comme le seul homme capable de comprendre et d'exécuter la volonté royale. D'ailleurs, ce que la réflexion nous montre, l'histoire ne nous l'atteste-t-elle pas, et les déterminations prises par Talleyrand ne sont-elles pas de tous points conformes soit aux intentions qu'avait manifestées, soit aux instructions qu'avait rédigées le souverain? Louis XVIII, en négligeant d'offrir à Alexandre le cordon bleu accordé au prince régent et en lui refusant pour sa sœur la main du duc de Berry, avait clairement témoigné qu'il ne pardonnait au souverain russe ni son immixtion dans les affaires intérieures du royaume, ni son beau zèle en faveur des institutions libérales créées par la Révolution<sup>1</sup>; or, Talleyrand, pendant tout le cours du congrès, devait répondre à la sympathie démonstrative du tzar par une froideur calculée, à ses avances par des réponses évasives, à ses demandes d'alliance par un refus catégorique. D'autre part, Louis XVIII n'était pas encore revenu de l'indignation qu'il avait éprouvée contre la Prusse en apprenant qu'elle demandait à la France épuisée 300,000,000 d'indemnité; or Talleyrand, à peine mis en présence des ministres de Frédéric-Guillaume, semblait prendre à tâche de contrecarrer leurs projets par une résistance systématique et d'irriter leur orgueil par une provocante hauteur. Enfin Louis XVIII avait exprimé à maintes reprises ses préférences pour les deux principales puissances conservatrices de l'Europe, l'Angleterre<sup>2</sup>, dont il avait remercié le prince régent dans un discours qui fit grand bruit, et l'Autriche, dont la maison était depuis longtemps alliée à la sienne par des mariages ou par des traités; or, la conclusion d'une alliance franco-austro-

1. Le roi à Talleyrand, 18 déc. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 186.) — Mém. de Liverpool du 12 déc. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 481.) — Metternich, *Mém.*, II, 478.

2. « Louis XVIII est le seul souverain dans lequel nous pouvons avoir une réelle confiance. » Liverpool à Wellington, 23 déc. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 494.)

anglaise fut l'ambition et l'œuvre de Talleyrand. Bien plus, si l'on désire une preuve encore plus convaincante et plus palpable de la servilité que Louis XVIII rencontra chez son représentant, qu'on relise les instructions qu'il lui adressait avant son départ : il y indiquait à la fin, sous forme de résumé, les questions qui lui tenaient au cœur et le sens dans lequel il désirait les voir résolues. C'étaient : celle de la Sardaigne, qu'il voulait soustraire à la domination autrichienne; celle de Naples, qui devait être enlevé à son roi et restitué à Ferdinand IV; celle de la Pologne et enfin celle de la Saxe. Or, toutes ces questions ont été successivement discutées et traitées selon ses intentions par son représentant. Enfin, ce principe de la légitimité qui devait à ses yeux inspirer sa politique, Talleyrand n'a-t-il pas réussi à l'invoquer sans cesse et prétendu l'appliquer sans défaillance? En un mot, puisqu'il est impossible de trouver une conformité plus complète entre les actes du ministre et les intentions du souverain, Talleyrand n'a-t-il pas eu d'autre ambition que de servir d'écho à la parole royale?

Présenté sous cette forme, l'argument est spécieux; mais il ne résiste pas à un examen attentif de la question. Il faut se rappeler en effet que les « instructions » ont été écrites, sinon sous sa dictée, du moins sous son inspiration. Il les a fait rédiger de manière à donner satisfaction aux désirs du prince qu'il représentait, mais il se réservait d'en respecter la lettre et d'en modifier l'esprit assez profondément pour que cette transformation devînt une véritable création.

Créateur, il l'a tout d'abord été par sa conception du rôle de l'ambassade française; Louis XVIII, désireux de rompre avec les traditions napoléoniennes et de se consacrer tout entier au gouvernement intérieur de son peuple, pensait qu'il ne devait intervenir dans les négociations que pour affirmer son existence et défendre les saines doctrines; Talleyrand eut le mérite de comprendre que la France avait le devoir et les moyens de jouer un rôle prépondérant en Europe. On remarque la même différence entre le principe de légitimité, tel que le roi le concevait dans ses lettres et tel que le ministre l'invoquait dans les négociations. Le premier, obéissant aux instincts de son esprit et aux traditions de sa race plutôt qu'aux calculs de son habileté, le regardait surtout comme un dogme, s'appliquant moins aux nations

qu'aux maisons souveraines<sup>1</sup>. Le second en fit un expédient pratique, une arme défensive et offensive, lui permettant à la fois de garder ses positions et d'intervenir dans une foule de questions où la France n'était pas directement engagée; il appliqua à des peuples une règle qui ne semblait régir que des familles, et il poursuivit des intérêts en paraissant revendiquer des droits. En un mot, les instructions du souverain étaient un acte de foi; le ministre en a su tirer une politique.

Si maintenant nous passons à l'examen des questions discutées au congrès, nous verrons qu'en les soulevant le monarque cherchait un moyen d'appliquer ses idées plus qu'une occasion de diviser ses ennemis; la preuve en est qu'en les rangeant par importance à la fin de ses instructions il avait mis au premier rang la question de Sardaigne, dont l'intérêt était bien restreint, et au dernier la question de Saxe, dont la solution intéressait l'Europe entière. Talleyrand au contraire, les classant dans un ordre absolument nouveau, porta toute son attention d'abord sur les affaires de Saxe, puis sur celles de Pologne, puis sur celles de Naples, puis sur celles de Sardaigne<sup>2</sup>; il découvrit surtout à la question saxonne des vertus que son maître ne lui soupçonnait pas, et il eut l'art de s'en servir pour brouiller tous ses ennemis.

S'il est prouvé désormais que sa conduite n'a pas été dictée par sa servilité, il semble qu'elle ne puisse plus s'expliquer que par un seul sentiment : l'amour de la patrie. Cette explication peut d'abord faire sourire, si l'on se rappelle la place prépondérante qu'ont tenue dans son cœur les préoccupations personnelles. Mais les exemples sont fréquents d'hommes, entourés du mépris général, que l'influence d'une grande pensée ou l'impression laissée par un grand événement soulève en quelque sorte au-dessus d'eux-mêmes, et qui, après avoir étonné leurs contemporains par

1. Cf. les longs et subtils raisonnements métaphysiques sur lesquels Louis XVIII veut, dans ses instructions, fonder le principe de légitimité. (Angeberg, I, 217.) Voir aussi plusieurs passages caractéristiques de ses lettres du 4 décembre et du 12 janvier : « *Quoi qu'il en puisse être, en me tenant fermement attaché aux principes, en méritant peut-être qu'on me fasse l'application de ce vers : *Justum ac tenacem propositi virum*, l'honneur du moins me restera, et c'est ce que j'ambitionne le plus.* » (Corresp. avec Louis XVIII, 159.)

2. Angeberg, I, 238.

la noblesse de leur attitude, retombent ensuite dans la bassesse morale d'où ils étaient sortis. Si l'on refuse à Talleyrand le mérite d'avoir été un fidèle patriote pendant le cours de sa vie, pourquoi ne pas admettre qu'en 1814, alors qu'il dirigeait les destinées et qu'il engageait l'avenir de la France, il ait, sinon dépouillé, au moins oublié un instant ses mesquines préoccupations? D'ailleurs, si Talleyrand a bien servi les intérêts de son pays au congrès, on pourra conclure qu'il l'a bien aimé; ce qui nous amène à étudier le second reproche qui lui a été adressé.

A son tour, ce reproche est double; on s'est attaqué à la fois au système de négociations et au système d'alliances de Talleyrand, au parti qu'il a pris et à la manière dont il l'a pris, et on l'a accusé, soit d'avoir conduit les débats avec trop de précipitation, soit d'avoir choisi ses alliances avec trop d'imprévoyance.

Comme preuve à la première de ces deux assertions, on allègue la hâte avec laquelle il a conclu la convention du 23 avril, le traité du 30 mai et l'acte du 3 janvier.

Tout d'abord, la convention du 23 avril, stipulant l'évacuation, par les alliés, du territoire compris dans les limites de 1792, et, par nos troupes, des places fortes occupées en dehors de ces limites, a paru à M. de Vaulabelle aussi désastreuse pour nos intérêts qu'humiliante pour notre dignité. Elle abaissait, en effet, l'honneur de nos armes en abandonnant sans lutte des positions qui avaient été défendues sans faiblesse, et elle aggravait notre situation en nous privant de gages qui eussent été précieux lors de la conclusion de la paix <sup>1</sup>.

Le traité du 30 mai n'a pas été moins sévèrement jugé par M. Thiers; d'après lui, il nous a été funeste parce qu'il était prématuré. Rien ne nous forçait, dit-il, à conclure si rapidement un traité particulier, et tout nous commandait de renvoyer au congrès général la discussion de nos affaires; les alliés, unis à Paris par la haine, devaient être divisés à Vienne par l'intérêt; il eût été facile de profiter alors de leurs discordes pour obtenir des conditions préférables à celles qu'on fut réduit à subir. Au con-

1. Vaulabelle, *Hist. des deux Restaurations*, II, 41, 42. L'auteur va même jusqu'à prononcer à ce propos le mot de trahison.

traire, en s'imposant avec cette précipitation l'obligation de réduire la France à ses limites de 1792 et d'accepter, dans ses grandes lignes, un plan de réorganisation de l'Europe, Talleyrand se lia les mains et s'interdit lui-même l'espoir d'obtenir, pour son pays, un agrandissement territorial<sup>1</sup>.

Toutefois, continue M. Thiers, cette faute grave n'était pas irréparable, et à Vienne une politique patiente aurait pu en atténuer les effets. Aucun des deux partis entre lesquels se partageait l'Europe n'ayant sur l'autre une réelle supériorité, il était évident que tous deux devaient rechercher l'alliance de la France, et, s'il le fallait, l'acheter par de sérieux avantages. Talleyrand se serait donc fait demander son concours s'il s'était moins pressé de l'offrir et même de l'imposer; il se le serait même fait payer s'il n'avait pas, dès le début, proclamé bien haut son désintéressement. Au contraire, il déprécia l'alliance française par une préoccupation trop manifeste de la faire accepter à deux cours qui affectaient tantôt de la dédaigner, tantôt de la craindre, et il la rendit stérile par son empressement à répudier toute pensée ambitieuse<sup>2</sup>.

Ces reproches de précipitation, de quelque manière qu'on les présente, ne doivent être acceptés ni les uns ni les autres.

Il semble d'abord que la convention du 23 avril ne mérite pas l'indignation qu'elle a excitée chez M. de Vaulabelle<sup>3</sup>. Le peuple l'attendait comme une délivrance, le gouvernement la regardait comme une nécessité et l'armée la réclamait comme un bienfait. Aux paysans et aux bourgeois elle apparaissait comme le terme tant désiré des souffrances de la guerre et des misères de toute sorte que prolongeait l'occupation<sup>4</sup>; au gouvernement elle semblait la condition nécessaire d'une action extérieure efficace, car il fallait traiter avec indépendance pour pouvoir parler avec autorité; si la convention entraînait l'évacuation des places situées en dehors de nos frontières, elle avait l'avantage de libérer complètement le territoire français; et, en face des revendications acharnées de nos ennemis, que nous eût servi la possession de points isolés dans leurs états, si la capitale même de notre

1. Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, XVIII, 432.

2. Thiers, *Ibid.*, XVIII, 442-449.

3. Thiers (*Ibid.*, XVIII, 635) doit lui-même le reconnaître.

4. Voir sur ce point H. Houssaye, « 1814, » 44-53.



pays restait entre leurs mains? Enfin, aux yeux des militaires, l'abandon de places fortes vaillamment défendues était compensé par l'avantage de rapatrier les garnisons et de pouvoir en former une solide armée de 300,000 hommes prêts, du jour au lendemain, à reprendre la campagne. La convention du 23 avril a donc été plutôt un bienfait qu'un malheur, et il convient d'en féliciter hautement Talleyrand<sup>1</sup>.

M. Thiers ne nous paraît pas mieux inspiré quand il reproche à l'ambassadeur d'avoir proclamé trop vite son désintéressement et offert trop tôt son concours; en proposant un plan de conduite dont il énumère complaisamment les avantages, il ne se rend pas compte que les alliés auraient eu la même facilité à le déjouer qu'à le deviner; en prétendant qu'ils auraient demandé et mieux payé notre alliance, il oublie qu'ils eurent grand'peine à l'accepter; on a vu quels projets ténébreux leur haine attribuait à la diplomatie française et jusqu'à quel degré ils portèrent l'injure de leurs défiances<sup>2</sup>; il ne fallut rien moins qu'une déclaration solennelle de Talleyrand pour les convaincre de la pureté de ses intentions et leur faire accepter son assistance. Si ces prétentions multiples et pourtant à peine suffisantes avaient été négligées, les puissances, inquiètes de nos dispositions, et trouvant, dans

1. Lui-même a d'ailleurs présenté sa justification sur ce point dans ses lettres et dans son rapport au roi. D'ailleurs les alliés, à peine réunis à Vienne, se repentirent bientôt du traité qu'ils avaient signé. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 127. — Flassan, *Hist. du congrès de Vienne*, I, 118.) C'est une preuve qu'il n'était pas aussi contraire qu'on le disait aux intérêts de la France.

2. « Ces messieurs ont répandu que les principes que je mettais en avant n'étaient qu'un leurre, que nous demandions la rive gauche du Rhin; que nous avions des vues sur la Belgique et que nous voulions la guerre. Cela m'est revenu de toutes parts. » Talleyrand au roi, 9 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 26). M. de Humboldt disait: « Le ministre de France se présente ici avec des manières assez nobles, mais elles cachent une arrière-pensée. » Talleyrand au roi, 13 oct. (*ibid.*, 47). « Aussitôt que nous eûmes proféré ici le mot de principes et demandé la réunion immédiate du congrès, on se hâta de répandre de tous côtés le bruit que la France ne cessait point de regretter la rive gauche du Rhin et la Belgique, et n'aurait de repos qu'après les avoir recouvrées... qu'on ne pouvait donc trop se prémunir contre la France; qu'il fallait lui opposer des barrières qu'elle ne pût franchir, coordonner à cette fin les arrangements de l'Europe, et se tenir soigneusement en garde contre les négociateurs qui ne manqueraient pas de tout faire pour l'empêcher. Nous nous trouvâmes en butte à des prétentions contre lesquelles il nous fallut lutter pendant deux mois. » Talleyrand au roi, 25 nov. (*ibid.*, 136).

notre silence même, une confirmation de leurs craintes, auraient renouvelé leurs résolutions de nous tenir en dehors de leurs débats.

Une autre raison commandait d'ailleurs à notre ambassadeur de se comporter ainsi qu'il l'a fait; en face des convoitises sans frein et des revendications sans mesure de ses adversaires, il invoquait un principe qui donnait à son attitude une noble fierté, à sa politique une base inébranlable, à son intervention dans les affaires de l'Europe un prétexte spécieux. C'était perdre le bénéfice immense de ce principe de légitimité que d'en laisser entrevoir la violation en n'affirmant pas solennellement la volonté du roi de le respecter<sup>1</sup>. On voit par là combien est peu fondé le reproche de précipitation que M. Thiers, avec plus de légèreté que de justice, adresse à notre ambassadeur.

Mais, c'est presque en passant qu'il a jeté à M. de Talleyrand cette accusation de hâte inconsidérée. Une critique plus grave et plus longuement motivée s'attache, dans son ouvrage, au fond même du système d'alliances adopté par le ministre de Louis XVIII. Sur cette question s'est d'ailleurs livrée une véritable bataille. D'un côté, MM. de Pradt et de Hardenberg, dans leurs mémoires, MM. de Vaulabelle, de Viel-Castel, Thiers et Houssaye, dans leurs histoires, ont blâmé Talleyrand de n'avoir pas accepté les offres et soutenu les intérêts de la Russie et de la Prusse. D'un autre côté, MM. Pallain, Albert Sorel<sup>2</sup> et de Broglie l'ont approuvé pleinement d'avoir choisi et suivi l'alliance austro-anglaise; tous ont apporté à l'appui de leurs opinions des arguments d'ordre différent et de valeur inégale; et voici, semble-t-il, en quels termes deux lecteurs, qui en auraient pris connaissance, résumerait les deux thèses opposées :

« La politique de Talleyrand, dirait le premier, a été contraire

1. En annonçant au roi le traité du 3 janvier et la rupture de la coalition, Talleyrand en attribuait la cause principale au « soin qu'il avait pris de calmer les défiances en montrant, au nom de la France, le désintéressement le plus parfait. » (*Corresp. avec Louis XVIII*, 210.) De son côté, Metternich fait, dans ses Mémoires (II, 480), un magnifique éloge du désintéressement de la France et n'hésite pas à reconnaître que c'est grâce à cette attitude qu'elle a pu gagner la sympathie et l'alliance de l'Autriche et de l'Angleterre.

2. *Essais de critique et d'histoire*.

aux intérêts et funeste à l'honneur de la France ; il suffit, pour le prouver, de montrer, — d'une part, quels en étaient les inconvénients, — et, d'autre part, quels avantages présentait la politique opposée.

« Ses inconvénients frappent les esprits les moins prévenus ; en effet, les démêlés des cours alliées pouvaient, au moment où Talleyrand essaya d'en profiter, avoir deux issues également probables : la guerre générale ou un arrangement à l'amiable. Si la guerre était malheureuse, elle avait des résultats faciles à prévoir : la France devait trouver chez ses ennemis, au lieu de ce sentiment de respect mêlé de crainte que sa belle défense leur avait inspiré en 1814, le désir de punir une agression sans motif par un châtement sans exemple, et la volonté de réduire pour longtemps leur vieille rivale à l'impuissance.

« La guerre était-elle, au contraire, heureuse pour nos armes ? La gloire de la réussite ne lui donnait ni le mérite de l'utilité, ni le prestige de l'honneur. D'après le pacte par lequel Talleyrand promettait son concours pour une lutte éventuelle, il nous était interdit d'étendre nos frontières avec nos victoires et de nous établir sur la rive gauche du Rhin. Le sang français était répandu à profusion pour conserver à l'Autriche et à l'Angleterre les territoires et les avantages qu'elles avaient gagnés à nous combattre<sup>1</sup> ! En un mot, l'alliance austro-anglaise nous exposait dans la défaite, sans nous procurer aucun agrandissement dans la victoire. Dans un cas, quels désastres ! Dans l'autre, quelle honte ! Et que de hasards à courir !

« En signant le traité du 3 janvier, Talleyrand pouvait, il est vrai, croire que cette simple démonstration suffirait pour amener ses adversaires à composition ; c'est, en effet, ce qui a eu lieu. Mais quels avantages a présentés pour nous ce traité, qui faisait l'orgueil et qui est devenu le principal titre du ministre de Louis XVIII ? L'on voit bien quel profit en a retiré l'Angleterre, si l'on se rappelle qu'elle s'en est servie pour réaliser le plus cher de ses vœux : l'abolition de la traite des nègres ; l'on conçoit combien il était précieux pour l'Autriche, à laquelle il garantis-

1. Vulaballe, *Hist. des deux Restaurations*, II, 174. — Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, XVIII, 382. — H. Houssaye, « 1815 », 136, 144.

sait des agrandissements aussi périlleux qu'immodérés. L'on a plus de peine à concevoir quelle a été pour nous la valeur d'un traité qui ne nous a donné ni un pouce de territoire ni une forteresse. Nous a-t-il au moins procuré de solides alliances? Quelle était la solidité d'une union entre des peuples que des intérêts extérieurs communs pouvaient un instant rapprocher, mais que les nécessités de leur position condamnaient pour longtemps à se combattre? L'Angleterre était et devait rester l'ennemie naturelle de la France parce qu'elle était sa voisine. Quant à l'Autriche, l'extension de son influence en Italie était un danger permanent pour notre grandeur, et son empire sur une masse compacte de 28,000,000 de sujets une menace continue pour l'équilibre européen. On le voit donc, la politique de Talleyrand, par les hasards auxquels elle nous exposait dans l'éventualité d'une guerre, et par l'effacement auquel elle nous condamnait dans le cas d'un arrangement à l'amiable, mérite d'être regardée comme désastreuse et blâmée comme malhabile.

« Les inconvénients qu'elle présente apparaissent encore mieux quand on les compare aux avantages d'une politique opposée. L'alliance prusso-russe était, en effet, d'un prix inestimable pour nous, — et par les avantages qu'elle devait assurer à la France, — et par les dispositions territoriales qu'elle faisait prévaloir en Europe.

« Tout d'abord, notre concours aurait été payé avec générosité parce qu'il était convoité avec ardeur<sup>1</sup>. L'empereur Alexandre manifestait une ardente sympathie envers le pays dont le régime réalisait ses idées et dont les armes pouvaient faire triompher ses prétentions; à trois reprises différentes, il pressa chaleureusement Talleyrand d'oublier ses principes pour ses vrais intérêts; il lui laissa entendre qu'il achèterait son assistance par d'importantes concessions; il ne renonça à ses offres qu'après avoir été rebuté par l'attitude et les réponses évasives de son interlocuteur. Nul doute qu'en exploitant cette situation, qu'en attendant pour

1. « A en venir à un tel résultat (la guerre), autant eût valu le poursuivre de moitié avec les Russes et les Prussiens qui nous l'eussent payé de quelque manière et qui ne nous auraient pas demandé de faire la guerre pour eux uniquement pour avoir l'honneur de la faire avec eux. » (Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, XVIII, 382.)

offrir notre appui le moment où il devenait nécessaire, Talleyrand n'eût pu obtenir d'Alexandre, dans l'éventualité d'une guerre, la promesse de la rive gauche du Rhin et peut-être de la Belgique<sup>1</sup>. Cette annexion aurait-elle été du moins le prix de douloureux sacrifices? Les deux mesures auxquelles on nous demandait de souscrire étaient au contraire conformes à nos intérêts. L'abandon de la Saxe, pénible peut-être pour l'orgueil royal et l'amour-propre national, était au fond favorable à notre grandeur. En Bohême, en effet, la Prusse et l'Autriche auraient été en rivalité parce qu'elles étaient en contact; la contiguïté de leurs territoires amenant l'opposition de leurs intérêts, elles se seraient ainsi neutralisées en se combattant et le souci de défendre leurs provinces les aurait empêchées pour longtemps de convoiter celles de leurs voisins<sup>2</sup>. Par contre, le roi de Saxe, en acceptant, comme on le lui proposait, une principauté sur la rive gauche du Rhin séparait, par une solide barrière, les possessions de la France de celles de la Prusse et supprimait, par son interposition, toute cause de conflit entre ces deux états<sup>3</sup>. D'un autre côté, l'abandon de la Pologne entière à la Russie devait avoir pour conséquence sa reconstitution sous le sceptre d'Alexandre; et, par là on fortifiait, selon le mot de Lafayette, cette avant-garde qui devait se retourner un jour contre le corps de bataille; on effaçait la honte

1. « Alexandre et Frédéric-Guillaume étaient si ardents, si peu contenus qu'ils eussent tout offert à la France, et, comme sur le Rhin, sur l'Escaut, sur les Alpes, il n'y avait que des intérêts anglais ou autrichiens, ils nous auraient concédé de ce côté ce que nous aurions voulu et eussent proportionné leurs offres à notre lenteur à nous décider. Le conflit étant poussé jusqu'à la guerre, il est incontestable qu'on nous eût rendu une partie au moins de la rive gauche du Rhin. » (Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, XVIII, 639.) Cf. la lettre de Liverpool à Castlereagh, du 23 déc. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 498.) — « Les complaisances que la France aura pour moi sur la Saxe et la Pologne, » disait lui-même Alexandre, « seront la mesure de celles que j'aurai moi-même pour elle sur tout ce qui peut l'intéresser. »

2. Viel-Castel, *Hist. de la Restauration*, II, 168. — Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, XVIII, 433. — H. Houssaye, « 1815 », 123.

3. « Nous aurions obtenu un résultat bien préférable à celui qui prévalut; au lieu de la Prusse, nous aurions eu la maison de Saxe sur le Rhin, où elle eût remplacé ces voisins si doux, les électeurs ecclésiastiques, que nous avions jadis, et dont la place est aujourd'hui occupée par les puissances les plus militaires de la Confédération, la Bavière et la Prusse. » (Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, XVIII, 639. — Cf. Viel-Castel, *Hist. de la Restauration*, II, 148, 210. — H. Houssaye, « 1815 », 135.)

de notre inaction lors du premier partage<sup>1</sup>. Enfin, quels n'étaient pas les avantages d'une alliance d'autant plus profitable qu'elle nous assurait l'appui de deux peuples forts de leur jeunesse et fiers de leur puissance, d'autant plus facile qu'elle ne coûtait rien à notre amour-propre et restait en tout conforme à nos intérêts, d'autant plus durable qu'elle unissait des états dont les territoires étaient trop éloignés et la sphère d'action trop différente pour qu'ils entrassent en lutte<sup>2</sup>! Toutes ces considérations ne doivent-elles pas nous faire regretter éternellement la politique que Talleyrand, pour un motif ou pour un autre, a jugé bon de suivre<sup>3</sup>? »

Tels seraient, semble-t-il, les arguments d'un juge chargé de rédiger un acte d'accusation motivé contre notre ambassadeur; à ce réquisitoire la réponse est facile et la voici.

La politique suivie par Talleyrand ne semble pas comporter tous les inconvénients qu'on lui attribue. M. de Vaulabelle insiste beaucoup sur les hasards de la guerre à laquelle elle nous exposait : ce qu'il oublie d'ajouter, c'est qu'avant de rendre la lutte possible, Talleyrand s'était assuré tous les moyens de la rendre heureuse : l'ambassadeur informa, en effet, son maître que les Pays-Bas, la Sardaigne, les petits états allemands, l'Espagne avaient successivement adhéré au traité du 3 janvier<sup>4</sup>; il lui donna l'effectif des troupes dont disposaient la plupart de ces états. Il suffit, dès lors, d'une simple addition pour se convaincre que les armées franco-austro-anglaises avaient sur les armées

1. Viel-Castel, *Hist. de la Restauration*, II, 168.

2. « M. de Talleyrand ne considéra point les avantages actuels que trouverait la France en se liant à un état avec lequel on n'avait aucun point de contact et, par conséquent, nul sujet de querelle ou de rivalité commerciale ou maritime préférablement à l'état avec lequel, toute haine populaire à part, on trouvait à chaque instant des conflits d'intérêt ou des causes de lutte industrielle et coloniale. » (*Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, 467.)

3. De plus, abandonner la Saxe eût été accepter la violation et perdre le bénéfice du principe de légitimité. « J'ai cru devoir déclarer, » écrivait Talleyrand, qu'il m'était impossible de concourir à rien de ce qui serait contraire aux principes parce qu'à moins d'y rester inviolablement attachés nous ne pouvons reprendre, aux yeux de l'Europe, le rang et la considération qui doivent nous appartenir depuis le retour de Votre Majesté. » Talleyrand au roi, 9 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 27.)

4. Talleyrand au roi, 17 oct. 1814; 4, 6, 19 janv. 24 févr. 1815. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 58, 211, 233, 299.)

prusso-russes une telle supériorité que le passage de la France dans le camp opposé n'aurait pu la faire disparaître<sup>1</sup>.

Il était plus que probable, et tous les hommes clairvoyants en avaient conscience<sup>2</sup>, que la guerre n'aurait pas lieu toutefois, et que les choses suivraient le cours qu'elles ont eu; l'histoire nous montre alors quels ont été, après les arrangements conclus, les beaux côtés de notre situation. A vrai dire, le traité du 3 janvier, par les stipulations territoriales et le système d'alliances qu'il faisait prévaloir ou prévoir, était aussi favorable à nos inté-

1. Talleyrand, lettre au roi, 12 nov. ( <i>Corresp. avec Louis XVIII</i> , 114), évalue l'armée autrichienne à . . . . .	375,000 hommes
Et l'armée bavaroise (Lettres au roi, 31 oct., 14 nov. <i>Corresp. avec Louis XVIII</i> , 89, 128) à . . . . .	75,000
Un rapport d'Hudson Lowe sur les garnisons des places du Rhin, en date du 15 oct., et inséré dans les <i>Dispatches of Wellington</i> , Supp. IX, 350, évalue les contingents des petits princes allemands à . . . . .	44,000
Dans la campagne de Waterloo l'armée hollando-belge montait à . . . . .	28,000
Et l'armée anglaise à . . . . .	71,000
Dans sa lettre à Talleyrand, du 9 nov., le ministre de la guerre déclare disposer de 120,000 hommes, avec la faculté d'en avoir 60,000 de plus en janvier, soit . . . . .	180,000
Total. . . . .	773,000 hommes

Sans compter l'armée sarde et l'armée espagnole dont l'effectif est impossible à évaluer.

Quelles étaient les forces du parti opposé?

Dans la campagne de 1814 (H. Houssaye, « 1814 », 59) comme dans celle de 1815 (Vaulabelle, II, 404) la Prusse ne put jamais mettre en ligne plus de 150,000 hommes. C'est également le chiffre que donne le rapport déjà cité d'Hudson Lowe . . . . .

150,000 hommes	
En 1814, les Russes (H. Houssaye, « 1814 », 58), avaient mis sur pied une armée d'opération qui ne dépassait pas 200,000 hommes. C'est également le chiffre auquel l'empereur Alexandre évaluait lui-même ses forces dans son entretien avec Talleyrand du 15 novembre. ( <i>Corresp. avec Louis XVIII</i> , 176.) . . . . .	200,000
Total. . . . .	350,000 hommes

On le voit donc, les armées austro-anglo-françaises étaient supérieures de moitié aux armées prusso-russes. Sur mer, cette supériorité était tellement écrasante qu'il semble superflu de la faire ressortir.

2. Talleyrand au roi, 29 sept., 17 oct., 6 février (*Corresp. avec Louis XVIII*, 8, 58, 217). — Gentz (*Corresp.*, 100). — Cook à Liverpool (*Dispatches of Wellington*, Suppl. IX, 492).

rêts qu'une bataille gagnée. N'était-ce pas, en effet, un avantage pour la France que l'impuissance à laquelle elle allait, pour longtemps, réduire la Prusse? D'une part, en effet, cet état était divisé en deux tronçons, dont l'un était pénétré à l'ouest par la Pologne russe, au nord par le Hanovre, et dont l'autre, complètement isolé, se trouvait en contact avec une grande puissance. Cette dispersion de ses provinces ne devait-elle pas nuire à l'unité de sa politique, à la concentration de ses forces, à la défense de son territoire<sup>1</sup>? D'autre part, la Prusse recevait, à la place de la Saxe, des provinces dont la séparaient les croyances religieuses, les institutions administratives, les vues politiques, les intérêts matériels; protestante, elle avait à gouverner des territoires qui étaient regardés depuis longtemps comme la citadelle du catholicisme; absolue, elle devait régir des peuples chez lesquels Napoléon, portant son code à la suite de ses armées, avait laissé les souvenirs de sa gloire et les bienfaits de son administration; protectionniste enfin, elle était en présence de sujets pour lesquels la liberté du commerce était un besoin impérieux en même temps qu'un désir ardent. Pour faire rentrer ces provinces dans l'unité nationale, pour opérer leur rapprochement politique après leur réunion territoriale, il lui fallut un long travail d'assimilation qui absorba, pour un temps, son activité et apaisa l'ardeur de ses convoitises<sup>2</sup>.

Talleyrand porta la même pénétration dans le choix des alliances que consacrait le traité du 3 janvier. Si les souvenirs de leur vieille rivalité et la dissemblance de leur caractère national tendaient à séparer la France de l'Angleterre, des institutions analogues et des intérêts extérieurs communs semblaient leur imposer une étroite union; toutes deux avaient besoin l'une de l'autre pour échanger leurs produits et développer leur commerce; toutes deux, se complétant admirablement par la différence même de leurs aptitudes, pouvaient dominer le monde par leur accord ou le troubler par leurs dissensions. Quant à l'alliance autrichienne, elle pouvait paraître moins brillante et moins fructueuse, mais elle avait pour elle un grand avantage: sa stabilité. Elle était garantie, mieux encore que par les liens des traités, par la situa-

1. Cf., sur ce point, Gervinus, *Hist. du XIX<sup>e</sup> siècle*, I, 309.

2. Gervinus, *Hist. du XIX<sup>e</sup> siècle*, 319.



tion respective des deux peuples et par les dispositions du premier ministre de François II : les Habsbourg et les Bourbon auraient conservé pendant longtemps de bonnes relations, car si leur influence était parfois en conflit, leur territoire n'était nulle part en contact ; d'un autre côté, il était probable que Metternich resterait fidèle à la France en raison de l'opiniâtreté avec laquelle il suivait toujours le parti qu'il avait une fois adopté. — En résumé, la politique de Talleyrand ne nous semble donc pas mériter les reproches qu'on lui a adressés. Voyons maintenant si elle conserve ses avantages lorsqu'on la compare à celle qui lui a été opposée.

A entendre certains historiens, l'alliance prusso-russe, qu'elle se fût terminée soit par un conflit à main armée, soit par un arrangement à l'amiable, aurait été pour notre pays un incalculable bienfait, par l'extension qu'elle aurait donnée à notre territoire, par les satisfactions qu'elle aurait procurées à notre amour-propre, par les perspectives qu'elle aurait ouvertes à notre grandeur. En cas de guerre notamment, elle aurait eu pour résultat l'annexion à la France, à titre de récompense, de la rive gauche du Rhin et peut-être de la Belgique. M. Thiers, dont l'imagination se complait à poursuivre ces rêves séduisants, n'oublie que deux choses lorsqu'il essaie de nous faire partager son enthousiasme : c'est, d'une part, de nous dire quelle aurait été pour la France l'issue probable de la lutte ; c'est, d'autre part, de nous prouver que la Prusse et la Russie lui auraient offert ce qu'elles lui avaient d'abord refusé. Essayons de suppléer à son silence.

Sans doute, dans les questions militaires plus que dans toute autre étude, il est toujours dangereux de vouloir déterminer quelle aurait été la marche d'événements qui n'ont pas eu lieu ; on peut du moins constater que, si la lutte s'était ouverte, la France se serait trouvée dans de déplorables conditions pour la soutenir. A l'infériorité du nombre se joignait pour elle le désavantage de la position ; par ses frontières maritimes, elle aurait offert prise à la flotte anglaise prête à porter la ruine ou à opérer la conquête sur ses côtes ; par ses frontières de terre, elle aurait subi le contact et la pression des Hollando-Belges, qui seraient entrés en Flandre, des Piémontais qui seraient entrés en Savoie, des confédérés allemands qui seraient entrés en Alsace ; il est

même probable que, le lendemain de la déclaration de guerre, elle aurait été, grâce à la position de la Bavière rhénane, coupée de ses communications avec la Prusse. En réalité, la France aurait été pressée trop vivement pour être victorieuse et écrasée trop tôt pour être secourue.

Mais, à supposer même que le courage de ses armées et l'énergie de ses efforts eussent surmonté ces périls multiples, quels auraient été les résultats de la victoire et quelle nation aurait voulu souscrire à l'incorporation des provinces rhénanes ? La Prusse ? « S'il est une idée qui me paraisse extravagante, » dit à ce propos sir Lytton Bulwer, « c'est celle-ci, que la Prusse ou même la Russie aurait consenti à réinstaller la France sur le Rhin ou à la ramener d'une manière quelconque dans le proche voisinage ou sur le territoire de l'Allemagne<sup>1</sup>. » Sans aller aussi loin que l'historien anglais, il est permis de s'étonner que la pénétrante clairvoyance de M. Thiers n'ait pas aperçu tout ce que ce projet avait de chimérique. Pendant tout le cours du congrès, les diplomates prussiens n'avaient pas manqué une occasion de laisser éclater leur haine et leur défiance contre la France ; à ceux qui s'en étonnaient, ils avaient répondu que le seul motif de cette attitude était la crainte ou même la certitude de voir leur pays revendiquer la rive gauche du Rhin ; c'était chez eux une idée fixe, dont les détournait à peine la question saxonne et que ne parvint pas à dissiper la déclaration si franche de notre ambassadeur : et l'on se figure qu'ils auraient employé leurs troupes à combattre pour nous donner les provinces rhénanes ! Ils auraient mieux aimé faire des sacrifices dix fois plus considérables pour nous empêcher de les posséder.

A défaut de Frédéric-Guillaume, Alexandre aurait-il consenti du moins à payer le sang de nos troupes par l'extension de nos frontières ? C'est là une hypothèse qu'a pu autoriser la noblesse de sa conduite en 1814, mais que dément la fermeté de ses résolutions au congrès de Vienne : pendant tout le cours des négociations, la Prusse et la Russie proclamèrent leur solidarité. Ce fut en vain que, pour rompre cette union, Castlereagh et Metternich déployèrent, l'un l'opiniâtreté d'un esprit plus obstiné encore que résolu, l'autre les ruses d'un machiavélisme trop subtil pour

1. Lytton Bulwer, *Essai sur Talleyrand*. Traduction Perrot, 288.

être heureux. Et l'on se figure qu'Alexandre, après avoir refusé d'abandonner la Prusse, lorsqu'on lui offrait la réalisation de ses vœux, aurait alors trahi les intérêts de son allié ! Il avait d'abord donné des témoignages significatifs de ses dispositions à notre égard. On a vu que, dans trois entretiens avec Talleyrand, il lui avait exprimé ses sentiments de bienveillance pour Louis XVIII, son désir d'obtenir l'appui et de payer l'alliance de la France. Mais que lui offrait-il en échange de ses bons offices ? Il lui proposait purement et simplement de s'unir à lui contre Murat<sup>1</sup>. Jamais il ne parla, même par allusion, des provinces rhénanes, et ce silence suffit, semble-t-il, à montrer combien cette annexion était loin de sa pensée.

Enfin, si les alliées de la France, la Prusse et la Russie, devaient refuser de souscrire à ces stipulations territoriales, ses ennemies, l'Angleterre et l'Autriche, y auraient-elles été soumises ? Il est permis d'en douter. Après la défaite, les cabinets de Vienne et de Saint-James se seraient vus forcés d'abandonner la Saxe et la Pologne : l'énormité même du sacrifice était une raison de plus pour ne pas en faire un autre qui leur eût été plus sensible encore, en permettant à la France de se rapprocher de ses frontières naturelles. L'Angleterre redoutait, en effet, notre domination sur la rive gauche du Rhin comme une atteinte à ses propres intérêts et une menace pour les Pays-Bas. La crainte de voir cette éventualité se réaliser avait été la cause des tergiversations continuelles de Castlereagh, des hésitations de sa politique, de la persistance de ses scrupules à accepter franchement notre appui ; pour obtenir son adhésion à ce projet, il eût fallu lui offrir en échange de très sérieux avantages. Enfin, les petits états allemands, tout entiers au souvenir de l'oppression impériale, n'auraient consenti qu'avec une extrême répugnance à

1. Le 17 novembre, Alexandre disait à Talleyrand : « Écoutez, faisons un marché, soyez aimable pour moi dans la question de la Saxe et je le serai pour vous dans celle de Naples. » (*Corresp. avec Louis XVIII*, 125.) Au milieu de décembre, Czartoryski vint, de la part de son maître, trouver l'ambassadeur français « nous demandant, » dit Talleyrand, « de nous prêter à ses désirs dans la question de Saxe, et nous promettant tout son appui dans celle de Naples. » (*Corresp. avec Louis XVIII*, 180.) « Mes craintes ont toujours été que notre froideur envers la France ne la poussât à écouter le ressentiment de la Russie, qui était prête, afin d'empêcher notre union, à faire tout le jeu de la France dans l'affaire de Naples. » Cook à Liverpool, 4 janv. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 526.)

voir la France prendre en Allemagne une position assez forte pour compromettre leur précaire indépendance. Talleyrand connaissait trop bien ces dispositions des puissances pour espérer un accroissement qu'il était aussi imprudent de demander qu'impossible d'obtenir. Il se rappelait qu'en concluant leurs traités d'alliance de 1815, les alliés n'avaient précisément d'autre but que de rentrer en possession des provinces du Rhin; il comprenait que les entreprendre sur ce point, c'était le moyen, non de les diviser, mais de les réunir. — En examinant attentivement les dispositions des puissances, on arrive donc à cette conclusion qu'en cas de guerre la politique préconisée par M. Thiers n'aurait pas eu toutes les vertus que cet homme d'État lui a découvertes.

Supposons maintenant que l'Autriche et l'Angleterre eussent reculé devant la perspective d'une guerre terrible, et que leur prudence eût consenti à des concessions auxquelles se refusait leur orgueil. L'état de choses qui aurait prévalu alors aurait-il été aussi favorable aux intérêts de la France que conforme aux désirs de MM. Thiers et Houssaye? Recherchons quels en auraient été les prétendus bienfaits.

On allègue d'abord l'avantage qu'aurait trouvé notre pays à accepter l'offre des Prussiens et la constitution d'une principauté indépendante dans les provinces rhénanes. « Il valait cent fois mieux, dit-on, avoir la Prusse à Dresde et le roi de Saxe sur le Rhin qu'acheter par le formidable voisinage de la Prusse l'honneur stérile de conserver son trône à un petit prince allemand. » Cet argument, très fort au premier abord, perd un peu de sa valeur lorsqu'on considère la confusion et les contradictions des textes sur lesquels il repose. Sans doute, les procès-verbaux des discussions relatives à la question de Saxe parlent d'une principauté située sur la rive gauche du Rhin et taillée de telle façon qu'elle sépare la Prusse de la France<sup>1</sup>. Mais Stein nous apprend que ce nouvel état ne devait compter que 6 à 700,000 habitants<sup>2</sup>,

1. « Le soussigné a ordre de proposer une possession beaucoup plus considérable, même du double, sur la rive gauche du Rhin, qui pouvait comprendre une ville agréablement située sur le Rhin même, propre à une résidence; un pays tellement placé en même temps sur les frontières de France, *que celles-ci et la Prusse ne fussent pas limitrophes.* » (Note de Hardenberg à Metternich, 16 déc. — Angeberg, IV, 1952.)

2. Stein, *Tagebuch*, 15 déc. (H. Z., 414.)

et Gentz, en le traitant de « fort mesquin<sup>1</sup>, » confirme ce fait; les Prussiens n'offraient donc guère au roi de Saxe que la moitié des provinces rhénanes. D'autre part, où plaçaient-ils ce territoire qu'ils abandonnaient? Si l'on se rappelle, d'une part, qu'il devait avoir Bonn pour capitale, d'autre part, qu'il devait avoir pour limite à l'est le cours de la Moselle<sup>2</sup>, on en conclura qu'il devait être compris entre ce fleuve, le Rhin et la frontière des Pays-Bas; et l'on se demandera comment il pouvait supprimer tout point de contact entre la Prusse et la France. Mais, en supposant même que l'habileté de la diplomatie eût triomphé de ces difficultés et constitué un état-tampon sur les frontières de la Lorraine, il est probable que cette principauté, créée d'une manière aussi artificielle, aurait été soumise à l'influence de la Prusse et suivi l'exemple du Palatinat bavarois. Il faut donc résolument renoncer au rêve d'une souveraineté alliée placée sur nos flancs et nous servant d'avant-garde contre la Prusse; le seul argument qu'on puisse invoquer en faveur de cette idée est un témoignage de Stein; selon ce diplomate, Castlereagh aurait fait repousser les propositions de Hardenberg parce qu'il prévoyait quelle force donnerait à la France la constitution d'un état soumis à son influence<sup>3</sup>; mais on sait assez jusqu'à quel point le bon sens naturel de l'ambassadeur anglais était parfois

1. Gentz, *Corresp.*, I, 129.

2. « La Prusse ne veut, dans aucun cas, outrepasser la ligne de la Moselle. » (Gentz, *Corresp.*, I, 135.)

3. « Je suis toujours porté à reprendre la politique que M. Pitt avait fortement à cœur et qui consiste à mettre la Prusse en contact avec la France sur la rive gauche du Rhin. » Castlereagh à Wellington, 1<sup>er</sup> oct. (*Letters and dispatches*, 17.) — Lord Castlereagh alla, le 6 janvier, chez Alexandre et lui parla dans le même sens, il lui représenta qu'il était dangereux d'établir le roi de Saxe sur la rive gauche du Rhin et de donner ainsi un allié à la France. Stein, *Tagebuch*, 4 janv. (*H. Z.*, 423.) — « L'idée d'indemniser le roi de Saxe en lui donnant une partie des territoires compris entre la Meuse et le Rhin serait le pire arrangement pour les intérêts de ces régions. » Liverpool à Castlereagh, 6 janvier. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 530.) « L'Angleterre a toujours regardé comme un devoir de sa politique d'empêcher les Pays-Bas de tomber entre les mains de la France; aussi demanda-t-elle, de 1814 à 1815, la formation du royaume des Pays-Bas, et l'établissement solide de la Prusse sur la rive gauche du Rhin. » Stein, *Tagebuch* (*H. Z.*, 406). — « Placer le roi de Saxe dans une position si avancée serait exposer toutes nos défenses sur la rive gauche du Rhin à être tournées et mettre cette famille dans la situation la mieux calculée pour devenir un instrument dans la main de la France. » (*Dispatches of Wellington*, 527.)

altéré par ses préventions et son incurable défiance. Il est donc permis de n'accepter son opinion qu'après l'avoir vérifiée, et de la repousser après avoir constaté quelles craintes chimériques l'avaient dictée.

Si la cession d'un état rhénan au roi de Saxe était loin d'assurer la sécurité de nos frontières, l'annexion de la Saxe à la Prusse devait-elle du moins, ainsi qu'on l'a prétendu, donner toute liberté à notre politique? Sans doute, la rivalité qu'auraient entretenue entre la Prusse et l'Autriche le contact des territoires et le conflit des ambitions devait absorber pour longtemps leur activité; mais il était impossible que cette rivalité n'aboutît pas à une lutte ouverte; le succès du vainqueur serait alors devenu dangereux pour l'équilibre européen et fatal pour notre pays<sup>1</sup>. Si l'Autriche avait le dessus, elle profitait de sa victoire pour réaliser ses rêves séculaires de domination sur l'Allemagne et reconstituer, au centre de l'Europe, une puissance aussi formidable que celle de Charles-Quint. L'avantage, au contraire, restait-il à la Prusse? Cet état, reprenant pour son compte les idées impériales, réunissait sous son sceptre tous les états de l'Allemagne du Nord, et l'œuvre de 1866 était avancée d'un demi-siècle. Dira-t-on que Talleyrand ne pouvait, en 1815, prévoir 1866 et qu'il ne faut pas lui faire honneur d'une clairvoyance trop pénétrante pour avoir été réelle? Mais, sans parler de l'antagonisme séculaire de la Prusse et de l'Autriche, il était facile à un observateur perspicace de découvrir, dans les idées et les aspirations de l'Allemagne, le germe des événements dont elle devait être le théâtre. Déjà, un sentiment nouveau, le sentiment national, se dégageant des obscurs instincts où il était enveloppé, commençait à faire battre le cœur des Allemands. N'était-il pas évident que cette idée de patrie allait se préciser, prendre corps et chercher un représentant? D'autre part, la Prusse, par l'indomptable ténacité de sa résistance, la constance heureuse de ses efforts et l'ardeur croissante de son ambition, s'était, pendant la guerre d'indépendance, mise au premier rang des puissances allemandes. N'était-il pas possible de prévoir qu'elle poursuivrait le cours de ses succès, qu'elle reconstituerait au nord un

1. « Notre but est que le roi de Saxe reste entre l'Autriche et la Prusse pour empêcher un choc possible entre ces deux puissances. » Liverpool à Castlereagh, 6 janv. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 530.)

empire allemand en face de celui du centre et que ce petit état incarnerait la grande idée de l'unité? Lui céder la Saxe, dont le territoire, contigu à ses provinces, devait arrondir les possessions, et dont les habitants, protestants comme ses sujets, devaient être facilement assimilables, c'était hâter l'œuvre d'unification qu'elle poursuivait<sup>1</sup>. Avec quelle clairvoyance Talleyrand se rendait compte de cette situation, les textes nous le prouvent assez. Dans les instructions qu'il avait reçues et qu'il avait en partie inspirées, il s'explique en ces termes sur l'ambition prussienne : « En Allemagne, c'est la Prusse qu'il faut empêcher de dominer, en opposant à son influence des influences contraires. La constitution physique de cette monarchie lui fait de l'ambition une sorte de nécessité. Tout prétexte lui est bon, nul scrupule ne l'arrête. La convenance est son droit. Qu'on la laissât, et bientôt l'Allemagne lui serait soumise. » Dans une lettre qu'il envoyait à Louis XVIII, Talleyrand exposait encore, en ces termes, ses idées sur l'avenir de l'Allemagne : « Des ferments révolutionnaires sont partout répandus en Allemagne. Ceux que la dissolution de l'ancien empire germanique et l'acte de confédération du Rhin ont fait descendre du rang de dynastes à la condition de sujets supportent impatiemment d'avoir pour maîtres ceux dont ils étaient ou croyaient être les égaux, et aspirent à renverser un ordre de choses dont leur orgueil s'indigne, et à *remplacer tous les gouvernements de ce pays par un seul*. Avec eux conspirent les hommes des Universités et la jeunesse imbue de leurs théories et ceux qui attribuent à la division de l'Allemagne en petits états les calamités versées sur elle par tant de guerres dont elle est le continuel théâtre ; *l'unité de la patrie allemande est leur cri, leur dogme, leur religion exaltée jusqu'au fanatisme*, et ce fanatisme a gagné même des princes actuellement régnants. »

Nous arrivons ainsi au dernier argument qu'aient mis en

1. « Ne pouvant plus ou ne voulant plus rivaliser avec la Russie, les Prussiens avaient porté toutes leurs vues sur l'Allemagne; l'acquisition de la Saxe, quelque énorme qu'elle fût, n'était pour eux que le commencement d'une grande suite d'opérations politiques par lesquelles ils espéraient tôt ou tard réunir à la Prusse la partie la plus considérable du nord de l'Allemagne, effacer l'influence de l'Autriche, et se mettre à la tête de toute la confédération germanique. » Metternich (*Mém.*, II, 479).

avant les détracteurs de Talleyrand; à les entendre, une politique opposée à la sienne nous aurait concilié l'affection et préparé l'appui de deux souverains redoutables par leur puissance et leur union.

Mais on oublie tout d'abord que, si la situation de la Russie semblait rendre solide notre alliance avec elle, le caractère de son souverain devait la rendre instable; les souvenirs du passé nous rappelaient qu'Alexandre, uni en 1807 à Napoléon contre les Anglais, uni en 1812 aux Anglais contre Napoléon, portait dans ses alliances comme dans ses desseins une mobilité soudaine qui rendait son appui aussi dangereux que son hostilité; l'expérience du présent, en nous le montrant à Vienne généreux avec des apparences d'égoïsme, intéressé avec des dehors d'indifférence, nous avait appris que, mêlant ensemble ses passions et ses desseins, il n'avait été ni dépourvu de fourberie dans ses opinions, ni exempt de variations dans ses opiniâtretés<sup>1</sup>. En second lieu, quels auraient été les avantages d'une union avec une puissance comme la Prusse, moins asservie aux vieilles traditions de l'Europe que sensible à ses propres avantages, se conduisant, non d'après les règles de la reconnaissance, mais d'après la mobilité de ses intérêts, oubliant volontiers, pour un avantage présent, un bienfait passé, exploitant à tel point la générosité de ses nouveaux alliés qu'elle les mettait dans l'alternative de la grossir démesurément ou de l'anéantir? On sait à quels cruels mécomptes l'alliance prussienne avait exposé la France; récemment encore, l'expérience de 1795 était venue ouvrir les yeux des plus aveugles.

1. « Les convenances de l'Europe sont le droit, » déclarait-il à Talleyrand le 1<sup>er</sup> octobre. « Vous me parlez toujours de principes, » lui disait-il encore, « votre droit public n'est rien pour moi, je ne sais ce que c'est. Quel cas croyez-vous que je fasse de tous vos parchemins et de tous vos traités? » (*Corresp. avec Louis XVIII*, 22, 77.) — A deux reprises, dans ses lettres à Cook et à Wellington, Liverpool s'exprime en ces termes sur son compte : « L'empereur de Russie est vain, suffisant, obstiné, avec un certain talent, mais ni sens commun ni tact. » — « L'empereur de Russie est dévoré de vanité et de suffisance. » (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 467, 494.) Enfin, dès 1809, le prince Czartoryski disait de son maître, à propos de ses velléités de rétablissement de la Pologne : « Au moindre obstacle, le projet en apparence le plus arrêté sera abandonné. Ce qui rend tout scabreux et dangereux ici c'est le peu de fond qu'il y a à faire sur celui qui serait appelé à jouer le rôle principal. » (*Czartoryski, Corresp.*, II, 226.)



Que conclure de là, sinon que la politique préconisée par M. Thiers ne présentait d'avantages pour la France<sup>1</sup>, ni par le système d'alliances qu'elle aurait fait prévaloir, ni par la distribution des territoires qu'elle aurait consacrée, ni par les espérances qu'elle aurait autorisées? C'est assez dire qu'il faut se garder d'accepter une opinion dont le succès rapide s'explique, moins par sa valeur propre que par l'autorité des hommes qui la représentent, de MM. Pozzo di Borgo et de Pradt qui l'ont exprimée les premiers, de M. Thiers, qui l'a soutenue, de MM. de Viel-Castel et Houssaye, qui l'ont partagée; ce que cette thèse présente de séduisant pour notre imagination ne doit pas nous faire oublier ce qu'elle a d'inacceptable pour notre raison et de contraire aux indications fournies par les textes. D'un autre côté, comme la plupart des prétendus inconvénients de la politique de Talleyrand n'existent que dans l'esprit de ses ennemis, il semble que l'examen de ses actes nous conduise en somme à approuver sa conduite.

Telle est la réponse à faire aux partisans de l'alliance prussorussie. Pour pouvoir porter, sur la conduite de Talleyrand, un jugement définitif, il ne reste plus à examiner qu'une dernière critique, bien qu'elle s'adresse à ses collègues autant qu'à lui. On lui a reproché de s'être associé à une politique égoïste et brutale, qui tendait à assimiler les peuples à des objets insensibles et inanimés; d'avoir donné son approbation à des mesures iniques telles que la réunion de Gênes à la Sardaigne et de la Vénétie à l'Autriche; d'avoir cru, avec ses collègues, que les diplomates étaient les maîtres plus que les interprètes des peuples, qu'ils devaient satisfaire leurs intérêts plus que leurs aspirations; d'avoir oublié qu'ils avaient non seulement des pouvoirs à exercer, mais des devoirs à remplir. On accuse, en un mot, Talleyrand d'avoir confondu le droit des couronnes avec celui des peuples, et l'équité avec la légitimité<sup>2</sup>.

1. « Je suis bien persuadé, » écrivait Jaucourt à Talleyrand, « de tout ce que vous avez la bonté de me dire sur les principes qui dirigent le cabinet des Tuileries et le succès qui le couronnera. Le calcul très scabreux de reculer nos frontières, de nous livrer à la Russie, de sacrifier la Saxe, de ménager Murat, prépare peut-être de nouvelles aventures. » Jaucourt à Talleyrand, 8 février 1815. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 255.)

2. Voir notamment ce réquisitoire dans Gervinus, *Hist. du XIX<sup>e</sup> siècle*, I, 337, et dans Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, XVIII, 628-634.

Sans doute, il est regrettable que notre représentant n'ait pas défendu, avec la même vigueur que le roi de Saxe, le roi de Danemark, dépouillé de la Norvège, Gênes réunie au Piémont, la Grèce traitée avec une rigueur indifférente. Mais il convient d'abord de dire que les principes, dont il approuva l'application au congrès, étaient universellement reconnus de son temps<sup>1</sup>; et l'on ne peut lui reprocher de n'avoir pas prévu le triomphe de la théorie des nationalités. En outre, si l'on élève plus haut le débat, il semble que l'opinion publique et surtout l'opinion révolutionnaire ait porté, sur le congrès de Vienne, un jugement où la passion a plus de part que la réflexion. Sans doute, dans l'âme de ceux qui présidèrent à ce long travail de réorganisation de l'Europe, de petites idées se mêlèrent parfois à de grands desseins, de mesquines ambitions à de nobles sentiments. Mais on aurait tort de ne voir dans leurs déclarations qu'une solennelle hypocrisie. La plupart d'entre eux ont poursuivi, non seulement la satisfaction de leurs convoitises, mais aussi l'application d'un principe et le triomphe d'un système : le système de l'équilibre européen. Ils avaient la noble idée d'établir entre toutes les puissances une pondération qui ne permît à aucune d'entre elles d'établir son hégémonie sur les autres, qui garantît le respect des traités existants et assurât, par une paix perpétuelle, la tranquillité de l'Europe et le repos du monde. C'était cette préoccupation qui inspirait leur défiance contre la France, si menaçante sous Napoléon pour les autres puissances; c'est ce désir qu'ils essayèrent de réaliser, en s'efforçant de donner, même au détriment des petits états, la même importance à toutes les nations européennes<sup>2</sup>. Leur conception a triomphé; à l'Europe, elle a

1. D'ailleurs, Talleyrand sentait très bien tout ce que ce partage d'êtres humains pouvait avoir de répugnant; il le regardait seulement comme indispensable : « *Quelque répugnance que l'on dût avoir pour ces distributions d'hommes et de pays qui dégradent l'humanité, elles avaient été rendues indispensables par les usurpations violentes d'un gouvernement qui, n'ayant employé sa force qu'à détruire, avait amené cette nécessité de reconstruire avec les débris qu'il avait laissés.* » Rapport de Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 445.)

2. « Nous nous flattions enfin que le congrès couronnerait ses travaux en substituant à ces alliances passagères, fruits des besoins et des calculs momentanés, un système permanent de garanties communes et d'équilibre général, dont nous avons fait apprécier les avantages par toutes les puissances... Ainsi, l'ordre établi en Europe eût été sous la protection constante de toutes les parties intéressées, qui, par des demandes sagement concertées ou par des efforts

procuré une paix qui, pendant trente-quatre années, n'a été troublée que par des insurrections partielles et passagères; à la France, elle a donné des voisins peu gênants, et, par conséquent, une forte position. La théorie des nationalités, qui a entraîné les états à des guerres générales et sanglantes, et qui a abouti à la création de deux grandes puissances sur nos frontières, a-t-elle eu d'aussi heureux résultats? Nous n'avons donc pas le droit de nous montrer trop sévères pour des idées qui assurèrent pour longtemps la tranquillité de l'Europe et la sécurité de notre pays.

Ce dernier grief écarté, Talleyrand nous apparaît comme supérieur à lui-même pendant cette période décisive de notre histoire; il excite en nous une admiration d'autant plus vive que nous nous efforçons davantage de nous replacer dans le milieu où il se trouvait; des souvenirs aussi cruels que récents nous aident à revivre cette funeste année 1814 et à comprendre la grandeur des services que nous a rendus notre ambassadeur. Se figure-t-on la France, au lendemain de la guerre de 1870, concluant avec la Saxe, la Bavière et le Wurtemberg un traité d'alliance contre la Prusse? Se représente-t-on quelle force morale nous aurait procurée ce pacte, quelle confiance nous aurait rendue cette revanche diplomatique de nos défaites militaires? C'est d'un bienfait de ce genre que la France de 1814 a été redevable à Talleyrand. Bientôt, il est vrai, le retour de l'île d'Elbe allait renouer la coalition et réunir, par la crainte, les puissances que Talleyrand avait divisées par l'intérêt; bientôt les désastres d'une campagne fatale eurent pour résultat la honte d'un traité onéreux pour notre pays qui eut ses frontières de nouveau rétrécies et désormais ouvertes. Mais les principaux résultats de notre action diplomatique survécurent à ce dernier revers de la fortune, et il suffit de les considérer pour comprendre quels services Talleyrand rendit à son prince, à son pays, à l'Europe. Il a éclairé d'un premier rayon de gloire le berceau de la jeune monarchie qui devait affronter une comparaison bien redoutable avec les splendeurs militaires de l'empire; il a donné à la France la part d'influence à laquelle elle avait droit; il a rendu à l'Europe le sentiment de sa dignité et la conscience de ses devoirs.

sincèrement réunis, eussent étouffé, dès sa naissance, toute tentative faite pour la compromettre. Alors les révolutions se seraient trouvées arrêtées... » Rapport de Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 458.)

Singulières contradictions de cette existence agitée ! Ce sceptique qui demandait à la vie des spectacles, ce dilettante qui y cherchait des émotions, cet ambitieux qui en exigeait des jouissances, s'est trouvé appelé par les circonstances à écrire une des plus grandes pages de notre histoire ; ce diplomate blasé, ce gentilhomme sans scrupules a eu la singulière fortune de représenter et de défendre le droit, la justice, l'équité. C'en est assez pour qu'il lui soit beaucoup pardonné et pour que l'on se souvienne que si, pendant le cours de sa longue vie, il a donné trop de preuves de son égoïsme et de sa cupidité, il a montré au congrès de Vienne le courageux patriotisme du grand citoyen et la ferme habileté du grand politique.

Albert PRINGAUD.

---